

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

L'inauguration de notre Maison. — Notre Assemblée Générale.
— Discours prononcés au banquet de l'Assemblée Plénière. —
Pouvoirs. — Dans nos Maisons de Repos. — Chiens-guides. —
Légion d'Honneur. — Une lettre du Directeur des « Amis des
Soldats Aveugles ». — Bibliographie.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations pour l'année 1936.
Procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 24 Mai 1936. — Procès-
verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 Avril 1936.
— Procès-verbal de la réunion de la Départementale des Alpes-Ma-
ritimes le 18 Avril 1936. — Procès-verbal de l'Assemblée Annuelle
de la Départementale du Finistère, le 30 Avril 1936. — Procès-
verbal de la réunion de la Section Départementale du Tarn, le
10 Mai 1936. — Avis divers. — Listes de Donateurs.

Administration :

Siège de l'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9^e)
Téléph. : TRINITÉ 85.83 — Chèque Postal : 160.31

L'inauguration de notre Maison

Le 22 mai dernier, tout était prêt, à l'heure dite, pour recevoir dans notre Maison, avec M. le Président de la République, M. le ministre des Pensions, de nombreux invités de marque qui, au milieu de nous, venaient apporter leur témoignage de sympathie à l'Union des Aveugles de Guerre.

Le temps, incertain le matin, se maintint fort heureusement, ce qui permit à cette cérémonie de se dérouler avec un plein succès. En effet, de notre grande salle, trop petite pour contenir nos invités et de nombreux camarades accourus en ce jour, débordait dans la cour et dans le jardin un nombreux public qui put entendre les discours prononcés à l'aide de haut-parleurs, les discours prononcés.

Nous avons le plaisir de recevoir M. le Général Sainte-Claire-Deville, président de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles » ; M. de Fleuriau, président de l'A. V. H. ; M. Rivollet, Secrétaire général de la Confédération ; M. Dormann, sénateur ; M. Espiart, chef de Cabinet de M. le ministre des Pensions ; M. Possoz, Secrétaire général de l'Office National des Mutilés ; M. Bellier, Secrétaire général du Comité Départemental des Mutilés ; notre camarade Nouveau, président de la Fédération des Amputés, et de nombreux représentants des Associations d'Anciens Combattants, etc., etc. Le maréchal Pétain, le général Maurin ministre de la Guerre, M. Piétri ministre de la Marine s'étaient fait représenter par leurs officiers d'ordonnance.

Mlle Marguerite Arbel était venue spécialement à Paris pour assister à cette inauguration et MM. de Traversay, Bloch et L'Evesque ainsi que des membres du Comité d'Action, nous aidaient à l'organisation.

A trois heures, le Président de la République fut reçu par notre camarade Scapini, président de l'U. A. G., ayant à ses côtés notre camarade Izaac, président honoraire. Avec eux se trouvaient M. Besse, ministre des Pensions ; le général Gouraud, suivi de M. Villey, Préfet de la Seine ; M. Langeron, Préfet de Police ; M. Chiappe, Président du Conseil Municipal ; le colonel Picot.

Président d'Honneur de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

- | | |
|--|--|
| † M. Brieux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper ; |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ; | Miss Winifred Holt ; |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ; | Mme Léopold Kahn ; |
| † M. le général Balfourier ; | M. Krug ; |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ; | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ; |
| M. J. Ridgely-Carter ; | Mme la maréchale Maunoury ; |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ; | M. Samuel Milbank ; |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française ; | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ; |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ; | M. Henry Paté, <i>Député</i> ; |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ; | † M ^e Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty ; | M. le général Sainte-Claire-Deville ; |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ; | † M. Vallery-Radot ; |

En traversant la cour, Scapini présenta à M. Albert Lebrun nos camarades aveugles de guerre étrangers qui représentaient leurs Associations respectives : notre camarade Ehlers, aveugle de guerre allemand ; le colonel Ball, représentant les aveugles de guerre anglais ; le camarade Tognoni aveugle de guerre italien, accompagné du vice-président de l'Association Nationale des Mutilés Italiens ; notre camarade Schenberg, vice-président des Aveugles de Guerre tchécoslovaques, accompagné de M. Hollman, secrétaire de leur Association. Toutes ces personnes vinrent prendre place dans la salle et immédiatement, au milieu de l'attention générale, furent prononcés les discours suivants :

M. Besse, ministre des Pensions. — Monsieur le Président, j'ai l'honneur de passer la parole à mon camarade Scapini, président de l'Union des Aveugles de Guerre.

DISCOURS DE M. SCAPINI

Monsieur le Président de la République,
Mesdames,
Messieurs,

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter la Maison de l'Union des Aveugles de Guerre, conçue par les Aveugles, réalisée et aménagée pour les Aveugles.

Mes camarades m'ont chargé de la mission de vous exprimer toute leur reconnaissance, pour la marque d'honneur et d'affection que vous avez bien voulu leur apporter aujourd'hui.

Je salue nos camarades étrangers, représentants de ceux qui, par-delà les frontières, souffrent des mêmes maux que nous. Nos camarades d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, de Pologne, de Tchécoslovaquie, ont tenu à nous apporter le témoignage de leur sympathie. Nous les connaissons de longue date, et nous collaborons depuis longtemps à la recherche de tout ce qui peut soulager quelques-unes des misères que nous connaissons, hélas ! trop bien.

Je souhaite que la sagesse des peuples, que le rappel que nous sommes des cruautés de la guerre, pèsent de quelque poids dans la balance du Destin !

La plupart de nos camarades ont été frappés alors qu'ils atteignaient à peine leur majorité. Et leur accession à la vie d'hommes s'est faite dans une manière de tombeau ; sans transition, un rideau palpable et

opaque leur dérobait l'image du monde extérieur, dans le même temps qu'il multipliait, pour eux, les difficultés matérielles de l'existence, et qu'il supprimait quatre-vingt pour cent de ce que l'on est convenu d'appeler les distractions, le charme des joies naturelles.

A cette disgrâce, s'en ajoutait une autre : la lumière s'était éteinte, la communication avait été coupée, sur des visions d'horreur, de carnages et de sang.

Dès lors, la vie ne laissait plus à nos camarades que deux alternatives, deux hypothèses ; le choix entre deux solutions : ou bien le renoncement résigné, où le destin de l'homme s'accomplit entre quatre murs tapissés d'amertume, de regrets et de neurasthénie. Ou bien l'acceptation pure et simple du fait brutal, mais indiscutable, son classement dans un dossier recouvert du lourd linceul de pourpre où dorment à tout jamais les souvenirs du passé, et la lutte !

La lutte comme tout le monde.

Les hommes de chez nous, les hommes à qui vous faites, aujourd'hui, l'honneur de votre présence, ont opté pour la seconde des deux hypothèses. Ils ont levé l'option sur la deuxième des solutions, ils ont abattu les fantômes.

Ce fut une lutte, et ce fut une route longue à parcourir ! Il ne nous viendrait pas à l'esprit de dire que nous l'avons parcourue seuls.

Les hommes de chez nous ont beaucoup souffert ; ils ignorent les sentiments médiocres, et tiennent à honneur, chaque fois que l'occasion leur en est fournie, d'exprimer toute leur reconnaissance à ceux qui les ont aidés.

Le général Maunoury, M. Brioux, maître Henri-Robert, encore hier, leur ont montré la voie. Le souvenir de ces grands disparus habite et habitera toujours cette Maison.

Mes camarades anciens combattants, nous ont prêté le secours fraternel de leur rude épaule, et leur présence parmi nous nous est un solide et très chaud réconfort.

Le peuple de France tout entier, la presse, tous, ont appuyé nos efforts. Les pouvoirs publics, dans des temps difficiles et dans la mesure des possibilités, ont rempli leur devoir ; et vous le comprendrez, le meilleur de mes remerciements va à mes camarades du Bureau, à mes camarades du Conseil d'administration, au plus obscur des membres de l'Union des Aveugles de Guerre.

Songez-y ! 1918-1936. Dix-huit années d'un labeur acharné, d'un travail constant, par les Aveugles, pour les Aveugles.

Et, voyez-vous, nous avons parcouru une route longue ; nous avons franchi pas mal d'obstacles, nous avons soulagé, dans la mesure du possible, un certain nombre de misères, et puis le temps a passé.

Et voilà qu'aujourd'hui nous nous sommes trouvés aux prises avec un autre problème : les hommes de chez nous avaient refait leur vie dans leur nouvelle condition, ils s'étaient complétés par un guide, ils avaient fondé un foyer. Mais, à la partie sentimentale, à la partie morale, qui accompagne d'ordinaire ces unions, et ces amitiés, il s'en ajoutait une autre : les hommes de chez nous avaient refait leurs yeux. Vous comprenez bien ce que cela signifie ? Refaire ses yeux ? Eduquer d'autres yeux, faire qu'ils se pénètrent de vous-même, qu'ils connaissent vos pensées, qu'ils vous accompagnent partout, qu'ils vous renseignent sur tout, qu'ils connaissent vos amis ; c'était là une rude éducation !

Les fortunes de la vie sont diverses, la mort n'épargne personne, et le Destin frappe sans discerner. Mais lorsque les fortunes de la vie, lorsque le Destin, lorsque la mort frappe ces autres yeux qui sont à nos côtés, alors quelle que soit sa force, quelle que soit sa volonté, quelle que soit sa résignation, le camarade, malgré tout, chancelle... et cela nous a dicté notre devoir.

C'est pourquoi, Monsieur le Président de la République, nous avons bâti cette demeure, par les Aveugles, pour les Aveugles. Tout y est calme, apaisant, tout s'efforce d'y être gai, d'y être heureux, d'y être fraternel.

Et voilà, Monsieur le Président de la République, le sens profond de l'inauguration à laquelle vous nous avez fait l'honneur d'assister. Vous êtes ici dans un refuge contre l'isolement, dans une manière de club contre la solitude. Et les 2.200 hommes, à qui la destinée et la guerre ont arraché leurs yeux, vous remercient, par ma voix, de nous avoir fait l'honneur d'assister à cette cérémonie.

(Applaudissements).

DISCOURS DE M. BESSE, Ministre des Pensions

Monsieur le Président de la République,

L'affectueuse insistance de mes chers camarades, les Aveugles de Guerre, me vaut aujourd'hui le très grand honneur de prendre la parole devant vous, à l'occasion de l'inauguration de cette belle Maison de l'Union des Aveugles de Guerre, conçue par les Aveugles, aménagée pour les Aveugles.

Je n'aurai, certes, rien à ajouter aux paroles si poignantes dans leur simplicité, qui viennent d'être prononcées par mon camarade, collègue et grand ami Scapini, qui, depuis tant d'années, se consacre avec un inlassable dévouement au reclassement social de ses camarades d'infortune. On comprendra, au surplus, l'émotion profonde qui s'empare de moi, en de semblables circonstances, dans cette Maison destinée à être habitée par des hommes dont les yeux sont fermés pour toujours, et où cependant tout est clarté et lumière.

Une minute comme celle-ci, est propre aux examens de conscience et au retour en arrière. C'est maintenant que je comprends mieux et davantage qu'il existe comme une sorte de hiérarchie, dans les souffrances et les sacrifices imposés par la guerre, et qu'il n'y a vraiment aucune commune mesure, entre ceux qui, comme moi, sont sortis à peu près intacts de la guerre, et ceux de mes camarades infortunés pour qui, définitivement, la lumière s'est éteinte.

Je me rappelle avec émotion les premières années de la guerre, et le moment où j'ai rencontré pour la première fois mon camarade Scapini, revenu à Paris à peu près en même temps que moi, de l'enfer du front.

Je revois sa jeune silhouette, — qui d'ailleurs n'a point changé —, le large bandeau noir qui recouvrait son front ; je me rappelle le respect dont il était entouré, par tous ceux qui l'approchaient, et j'évoque avec une sympathie attendrie tous ces souvenirs qui me sont maintenant si chers.

Je me rappelle aussi avec admiration le courage avec lequel tous mes camarades, les Aveugles de Guerre, loin de se laisser abattre par leur infortune cruelle, se sont efforcés au lendemain de leur blessure, de reprendre leur place dans la vie, donnant ainsi le plus bel exemple et la plus grande leçon.

La Maison que vous inaugurez aujourd'hui, Monsieur le Président, réalisation poursuivie durant de longues années et parachevée après tant d'efforts, montre à tous ce que peut faire la volonté d'hommes au cœur généreux, capables de se redresser devant la douleur et devant les plus cruelles infortunes. Ceux qui ont conçu cette belle tâche, et qui l'ont menée à bien, ont compris le sens profond de la parole prononcée, voici de longues années, par Eugène Brieux, qui a tant fait pour les Aveugles de Guerre, et qui disait : « Plaindre, n'est pas consoler. »

Aussi bien, Monsieur le Président, les hommes qui sont devant vous, et à qui votre visite affectueuse fait tant de plaisir, n'entendent pas être plaints. Ils se sont montrés forts devant l'adversité, et je ne prononcerai même pas le mot de stoïcisme, car je sais qu'ils ont horreur des grands mots.

Au moment où une vague d'égoïsme déferle sur notre civilisation, il est réconfortant de penser qu'il existe des hommes, affreusement frappés, et qui, au-delà des passions humaines, au-delà des mesquineries du temps présent, ont atteint au sommet des plus grandes vertus, et ont oublié leurs propres souffrances pour soulager celles de leurs camarades infortunés.

Aussi bien, mes camarades Aveugles de Guerre et vous, plus particulièrement Scapini, et les membres du Bureau de l'Union, permettez à l'ancien soldat que je suis de m'incliner respectueusement devant vous, et de vous dire très simplement, mais du fond du cœur, que les efforts que je pourrais faire pour vous et pour votre œuvre, ne seront jamais à la hauteur et de vos souffrances, et de vos sacrifices. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. LEBRUN, Président de la République

Mesdames,
Messieurs,

Il y a deux ans, au printemps de 1934, j'avais le plaisir et l'honneur de présider le banquet annuel de l'Union des Aveugles de Guerre.

J'avais dit alors toute mon admiration pour l'œuvre magnifique, qu'avec tant de dévouement, les membres du Comité avaient entreprise, dès le lendemain de la guerre, et qui s'auréolait d'une haute portée morale et sociale, en présence des résultats acquis.

J'avais adressé les remerciements de la Nation à tous ceux, — et

M. Scapini rappelait quelques noms tout à l'heure —, qui vous avaient tendu une main secourable, qui à côté de leurs encouragements et de leurs subsides, vous avaient aidés dans votre tâche.

J'avais enfin appelé de mes vœux le jour où nous pourrions nous retrouver dans la Maison des Aveugles de Guerre, et nous féliciter de ce centre de ralliement, de ce foyer de bonne camaraderie, de ce Club de réconfort moral, comme l'appelait alors M. Scapini, — il s'en souvient peut-être ?

Messieurs, ce jour est enfin venu. Votre rêve est aujourd'hui réalisé. Nous nous sommes donné rendez-vous ici, Monsieur le ministre des Pensions, Monsieur le Général Gouraud, Monsieur le Colonel Picot, et tous vos hôtes, et moi-même, Messieurs, pour prendre acte de ce fait, nous en réjouir ensemble et former des vœux pour que dans ce nouvel et accueillant asile où, on le rappelait tout à l'heure, tout a été aménagé, disposé, calculé pour, autant qu'il est humainement possible, faire oublier aux aveugles leur cruelle infirmité, former des vœux, dis-je, pour qu'ici on continue à faire le bien, à apporter des adoucissements aux souffrances physiques et morales qui viendront s'y abriter et pour sécher les larmes de pauvres yeux qui ne voient plus mais qui, suivant la parole amère du poète, « ont toujours le droit de pleurer ».

J'adresse, Mesdames et Messieurs, mon salut affectueux et cordial, à tous les Aveugles de la grande Guerre, répartis sur tout notre territoire, qui assurément, à cette heure, sont en pensée avec nous, au cœur de cette Maison, qui sera désormais la leur.

(*Applaudissements.*)

Après ces discours, M. le Président de la République donna un coup d'œil à notre jardin, puis visita notre Maison jusqu'à la terrasse et se rendit ensuite dans la salle à manger où il exprima sa satisfaction et son admiration.

Après avoir pris une coupe de champagne en l'honneur de notre Association, M. Albert Lebrun signa le Livre d'Or de l'U. A. G. De nombreux invités présents visitèrent également la Maison et voulurent bien nous dire tout le plaisir qu'ils avaient eu d'assister à cette cérémonie et l'intérêt qu'ils avaient pris à la visite de notre Foyer.

L'excellent buffet, servi dans la salle à manger, fut très apprécié, puis notre grande salle fut alors réellement inaugurée par les nombreux danseurs qui prirent part à la sauterie.

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre dix-huitième assemblée générale s'est terminée le 24 mai dernier dans une chaude atmosphère de camaraderie et d'union.

Nous ne commenterons pas ici les vœux mis au point, d'abord par nos différentes Commissions et ensuite adoptés en réunion plénière, nos camarades en trouveront la liste dans le procès-verbal de l'assemblée et le détail des discussions dans les compte-rendus que nous leur donnerons ultérieurement ; nous insisterons simplement sur le désir d'entente qui domina toutes ces réunions, entente de vrais camarades qui désiraient voir ceux, moins favorisés que d'autres, arriver à obtenir satisfaction, entente de tous les Aveugles de Guerre qui aimeraient voir assurer un sort meilleur à leurs veuves, en cas de leur disparition première et enfin entente d'hommes qui aimeraient que la paix régnât sur notre monde bouleversé.

Ce ne fut pas là le côté le moins particulier et le moins remarqué aussi de nos réunions de 1936, que la présence à nos côtés des représentants qualifiés des Aveugles de Guerre d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, de Tchécoslovaquie, et si tous les Groupements, quels qu'ils soient, pouvaient arriver comme les Aveugles de Guerre à entretenir de bonnes relations avec tous les pays étrangers et montrer leur bonne volonté, leur vraie figure, l'idéal des hommes ne serait pas loin d'être atteint.

Nous voulons croire que ces heures passées par les plus militants et les plus ardents des Aveugles de Guerre, servant la cause de leurs camarades, que le travail qu'ils ont fourni, que l'exemple de ténacité qu'ils ont montré en présentant leur nouvelle Maison n'auront pas été chose vaine, mais bien au contraire que l'U. A. G. aura, en 1936, semé, aussi bien devant le public français que devant nos camarades étrangers, ce qu'elle a de meilleur pour que sous peu soit reconnue, dans tous les domaines qu'elle absorbe, la véritable utilité de ses efforts.

H. AMBLARD.

DISCOURS PRONONCÉS AU BANQUET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1936

A la fin du banquet du Palais d'Orsay, placé sous la présidence du représentant de M. le ministre des Pensions, les discours suivants furent prononcés :

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je donne la parole à M. Scapini, Président de l'Union des Aveugles de Guerre. (*Applaudissements.*)

M. Scapini. — Mesdames, Messieurs, nous commençons les discours alors que le service n'est pas encore entièrement terminé, parce que le nombre de ceux qui ont répondu à notre appel est si considérable qu'il y aura huit discours, et que dans ces conditions, à moins de vous prendre tout l'après-midi, nous préférons commencer un peu avant l'heure. (*Applaudissements.*)

Comme Président de l'Union des Aveugles de Guerre, l'agréable mission m'incombe de remercier ceux qui, aujourd'hui, sont venus s'asseoir à notre table. Je commencerai par nos camarades qui sont venus de loin, des pays étrangers, nous apporter ici le concours de leur sympathie, nos camarades d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, de Tchécoslovaquie. (*Applaudissements.*)

L'Union des Aveugles de Guerre tient à les remercier très sincèrement de cette marque de solidarité, qu'ils nous ont donnée à l'occasion de l'inauguration de notre Maison. (*Applaudissements.*)

Certains, parmi nos amis, — et les meilleurs —, ont été retenus par des engagements antérieurs ; c'est le cas pour nos amis Desbons, Maupoil, Dormann, Gallet, et l'Union des Aveugles de Guerre leur exprime tous ses regrets. (*Applaudissements.*)

Nous avons, aujourd'hui, ou plutôt nos sommes privés de la présence d'un de nos plus vieux piliers ; notre ami Favret n'a pas pu être présent à cette réjouissance ; il a collaboré à la partie travail, il n'a pas voulu bénéficier de la partie honneurs, car il est retenu chez lui par un deuil douloureux intervenu dans sa famille, il y a quelques mois. Nous lui exprimons toutes nos condoléances, et aussi tous nos remerciements. (*Applaudissements.*)

Nos camarades des Associations d'Anciens Combattants, comme toujours, sont à nos côtés, comme toujours nous apportent l'appui de leur affection et de toutes leurs sympathies. (*Applaudissements.*)

Mes chers camarades, il est entendu que si je voulais remercier ici tous ceux à qui nous devons des remerciements, il me faudrait dépasser largement le temps de parole qui m'est imparti, aussi tous je les unis en un seul et même remerciement, en une seule et même marque de gratitude et d'affection, au nom de l'Union des Aveugles de Guerre.

Nous avons eu l'opportunité, après bien des années de travail, après bien des années de labeur, de réaliser une partie de nos vues, d'atteindre une partie de nos objectifs, et tous nos camarades de l'Union des Aveugles de Guerre savent que nous ne nous en tiendrons pas là et que jamais, ni un Conseil d'administration de l'Union, ni un Bureau de l'Union, ne considérera sa tâche comme terminée, tant qu'il subsistera, — et j'espère que ce sera pendant longtemps —, un aveugle de guerre sur cette terre ! (*Applaudissements.*)

Tous ceux qui nous ont aidés dans nos diverses réalisations, — et il faudrait remonter aux origines de la constitution de l'Union, car c'est à ceux-là que vont le meilleur de nos remerciements —, si je dis Izaac, si je dis Favret, si je dis les voyants, Traversay, Bloch, Mlle Marguerite Arbel... (*Applaudissements.*)... et beaucoup d'autres y compris tous ceux qui, hélas ! sont maintenant disparus, je dirai que l'Union des Aveugles de Guerre leur exprime toute sa reconnaissance et toute sa gratitude.

Mes chers camarades, vous entendez bien que je ne serai pas long. Vous entendez bien qu'il ne m'appartient pas, à moi Président de l'Union des Aveugles de Guerre, de faire autre chose que de remercier, je le fais et je le fais de grand cœur, et en terminant, je me tourne vers nos camarades étrangers et je leur dis : Vous avez, dans cette salle, nos amis de l'Union des Aveugles de Guerre, vous avez la Ville de Paris dans la personne de notre ami Romazotti, qui représente le Président du Conseil municipal... (*Applaudissements.*) Vous avez le représentant du ministre des Pensions, et les représentants de toutes les grandes Associations de Mutilés français... (*Applaudissements.*) Vous avez sous les yeux l'exemple de ce qu'est la solidarité française des hommes de la génération du feu... (*Applaudissements.*)

Mes camarades, qui venez de loin, qui venez d'Allemagne, qui venez d'Angleterre, qui venez d'Italie, qui venez de Tchécoslovaquie, nous sommes ici quelque chose comme un vivant rappel de ce qu'est la cruauté de la guerre. Nous tenons à ce que les relations entre nos différents peuples soient cordiales ; pour notre part nous y participons dans la mesure du possible. Dites, dans chacun de vos pays respectifs, que vous avez eu en face de vous des Français, des vrais Français, qui ont accompli pour leur pays un certain nombre de sacrifices, et qui souhaitent de tout leur cœur que jamais génération, au monde, n'ait à

supporter sur les épaules ce que la nôtre porte encore ! (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je donne maintenant la parole au docteur Ehlers, représentant les Aveugles de Guerre Allemands. (*Applaudissements.*)

(M. le Docteur Ehlers prononce son discours en allemand. (*Applaudissements.*) (*Un ban.*))

M. LE PRÉSIDENT. — M. Bloch va vous traduire l'allocution du docteur Ehlers.

M. BLOCH. — Je vais vous donner la traduction des paroles que vient de vous adresser M. le docteur Ehlers, représentant des Aveugles Allemands.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les camarades anciens combattants du Front d'Allemagne, et à leur tête les Aveugles de Guerre allemands vous adressent, par mon entremise, leurs vœux sincères de bonne camaraderie et leurs souhaits les plus cordiaux. Nous y joignons l'expression de nos remerciements les meilleurs pour votre si aimable invitation, à l'inauguration de votre Maison. Maison si remarquable, tant par son aspect extérieur que pour son admirable installation intérieure.

Cette œuvre est la preuve tangible de l'unité des Aveugles de Guerre de France, et de l'amour que leur porte le peuple français.

Pour nous, Allemands, nous avons l'agréable désir de vous recevoir dans notre Maison d'Aveugles à Berlin. Nous vous invitons tous de tout cœur ; ceux d'entre vous qui viendront à Berlin trouveront la meilleure hospitalité chez nous.

Notre camaraderie du front est en même temps une camaraderie dans notre commun malheur. Que notre union soit scellée définitivement en ce jour pour le bien de tous.

Puissent notre camaraderie du front et notre similitude de misères aider au bonheur et à la paix de nos deux peuples. » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne maintenant la parole au colonel Ball, représentant les Aveugles de Guerre anglais. (*Applaudissements.*)

COLONEL BALL. — Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie vos chefs et nos amis, les soldats français devenus aveugles pendant la guerre, de l'aimable invitation qu'ils ont adressée à l'Institut St. Dunstan's d'envoyer un délégué à l'inauguration de votre Maison. Je suis très fier de l'honneur qui m'échoit, de représenter l'Institut St. Dunstan's en cette occasion mémorable. Notre Président, Sir Ian Fraser, qui est en route pour l'Amérique aux fins de s'occuper d'affaires relatives à l'écriture Braille et au livre phonographique de la part des aveugles, regrette beaucoup de ne pouvoir assister à cette cérémonie, et il m'a chargé de vous exprimer à tous ses meilleurs vœux. (*Applaudissements.*)

Les Soldats de France et de Grande-Bretagne ont combattu côte à côte pendant la grande guerre, et les sentiments d'amitié et d'estime réciproques engendrés alors doivent se perpétuer, afin que nos deux Pays puissent contribuer à l'établissement de la paix mondiale. (*Applaudissements.*)

L'Œuvre de l'Institut St. Dunstan's de même que celle de votre Association, a été créée en faveur de tous les anciens combattants qui ont perdu la vue pendant la guerre. Nous saisissons avec empressement l'occasion d'échanger l'expérience acquise et les renseignements disponibles relatifs à nos activités respectives. L'Institut St. Dunstan's construira et inaugurera une nouvelle Maison de convalescence au cours de l'année prochaine, de façon que tous ceux qui font partie de St. Dunstan's puissent jouir annuellement d'une période de convalescence ou de vacances suivant le cas. Nous possédons déjà un Etablissement de ce genre, mais il n'est pas assez vaste pour le nombre de ceux qui désirent s'y rendre. Nous espérons que M. Scapini, votre Président, nous fera l'honneur de représenter votre Association lors de l'inauguration de notre nouvel Asile. (*Applaudissements.*)

Notre organisation prend soin de tous les soldats aveugles dans la Mère-Patrie, et les Dominions et, au nom de ce groupe qui compte plus de deux mille anciens combattants, je souhaite le meilleur succès possible à votre Maison, et tout le bonheur désirable à tous les soldats, marins et aviateurs français, qui ont perdu la vue. Puissent les liens d'amitié qui unissent nos deux organisations et nos deux pays se resserrer de plus en plus. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à M. Tognoni, délégué du Comité Central des Associations italiennes d'Anciens Combattants. (*Applaudissements.*) Son allocution sera immédiatement traduite en français par M. Drugmann.

Mesdames, Cher Président,
Chers Camarades Aveugles de Guerre,

J'ai l'honneur et la joie d'apporter ici le salut fraternel et affectueux des Aveugles de Guerre Italiens et, en particulier, celui de Carlo Delcroix, Président des Mutilés de Guerre.

Je vous remercie cordialement de votre accueil fraternel et je désire exprimer ma reconnaissance profonde au camarade Scapini qui a bien voulu nous inviter à participer à l'inauguration d'une œuvre que sa foi et sa volonté ont su créer.

Cette activité de votre Président Scapini mérite de notre part la plus profonde reconnaissance pour ce qu'elle contient d'enseignement à tous les Aveugles de Guerre.

Cette réunion pleine de vie démontre aussi que les Aveugles de Guerre veulent vivre, avec leur foi, la plénitude de leur vie et apporter leur contribution pratique au développement de la civilisation et de la culture.

Au nom des Aveugles de Guerre et de tous les mutilés italiens, je salue cette solidarité humaine invoquée par le camarade Scapini, solidarité qui nous unit dans la joie et dans la vie au-delà et par-delà les frontières.

C'est dans ces sentiments qui viennent du cœur que je salue votre Union qui nous a donné cette belle journée qui restera à jamais gravée dans nos souvenirs comme un rayon de lumière dans la nuit des ténèbres.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Steinberg, représentant les Aveugles de Guerre Tchécoslovaques, dont l'allocution sera immédiatement traduite par M. Bloch.

M. BLOCH. — Voici les paroles prononcées par M. Steinberg, délégué des Aveugles de Guerre Tchécoslovaques :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers Camarades,

Je vous remercie de votre si aimable invitation ; je suis fier de repré-

senter les Aveugles de Guerre Tchécoslovaques à l'inauguration de votre nouvelle Maison et je suis heureux de me trouver parmi vous comme délégué de nos Aveugles de Guerre.

Votre Maison est votre œuvre ; elle représente votre travail, vos efforts pour les Aveugles.

Permettez-moi de vous en féliciter bien cordialement

Je vous transmets les salutations les plus cordiales des Aveugles de Guerre Tchécoslovaques qui espèrent avoir bientôt l'honneur d'inviter les Aveugles de Guerre Français à Prague afin de resserrer et de rendre durables les relations entre nos deux Unions.

Permettez-moi, mon cher Président et mes chers camarades, de vous remettre, au nom de notre Union, un petit tableau, vue du château de Prague, modeste don destiné à votre nouvelle Maison, en souvenir des beaux jours que nous venons de vivre.

Vivent les Aveugles de Guerre Français. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à M. Henri Haye, sénateur de Seine-et-Oise.

M. HENRY HAYE. — Mesdames, mes chers Camarades, si j'en juge par la joyeuse turbulence de vos agapes fraternelles, on peut déduire que les Aveugles de Guerre de France sont plus jeunes que jamais. (*Applaudissements.*)

J'ai, personnellement, conservé vivace à l'esprit et au cœur le souvenir de l'accueil si affectueux et si bienveillant que vous m'avez réservé, il y a bientôt quatre ans, à Lutetia, lors d'une de vos manifestations annuelles. Vos réunions sont toujours très émouvantes, mais, aujourd'hui, autour de vos tables, vous avez réuni des hommes qui, comme vous, ont pendant la grande tourmente, perdu le bien le plus précieux à l'homme : le regard ! Vous avez écouté, après votre Président vénéré, mon vieil ami Scapini, un Aveugle de Guerre Allemand ; après lui, vous avez applaudi le représentant des Aveugles de Guerre Anglais. Après l'Anglais, vous avez écouté celui qui représente la jeune et glorieuse Italie. Et, enfin, vous avez applaudi l'Aveugle de Tchécoslovaquie, qui a remis un précieux souvenir à votre Président. (*Applaudissements.*) C'est une leçon que devraient méditer ceux qui ont la lourde charge de diriger les destinées des nations de la vieille Europe ! (*Applaudissements.*)

Chez eux, nous avons trouvé une horreur égale de la guerre, et l'on pourra méditer leurs conseils. Ils viennent de nous dire, les uns après les autres, leurs espoirs que plus jamais il n'y ait un carnage comme celui que nous avons connu, et qui engendre des malheurs qui ont laissé des traces aussi graves et aussi permanentes.

Eh bien ! Messieurs les Délégués étrangers, en écoutant les vivats des Aveugles de Guerre de France, vous vous êtes rendu compte que cette nation française, que l'on dit vieille et fatiguée, est toujours jeune et vivante ! (*Applaudissements.*)

La France a conservé l'espoir au cœur, elle veut la paix entre les nations, et soyez assurés — portez ce message dans vos pays respectifs — la France sera toujours debout pour maintenir la paix dans le monde, pour la préserver en Europe et pour que pareil malheur que celui que vous avez connu, vous tous mes chers Camarades, et que vous connaissez encore, vous, Mesdames, les merveilleuses compagnes des Aveugles de Guerre, n'arrive plus jamais, la France militera et vaincra pour la paix ! (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous rappelle que l'orateur que vous venez d'applaudir est M. Henry Haye, sénateur de Seine-et-Oise. (*Applaudissements.*)

Je donne maintenant la parole à M. Mandin, qui va parler au nom de la Confédération Nationale des Anciens Combattants.

M. MANDIN. — Mes chers Camarades, j'ai aujourd'hui l'insigne honneur de représenter la Confédération Nationale des Anciens Combattants de France, et je me permets, entre parenthèses, également de représenter l'Union Nationale des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants.

Mes chers Camarades, je vous apporte le salut fraternel de mon ami Georges Rivollet, le Président de la Confédération Nationale, et en même temps le Secrétaire général de l'U.N.M.R., que vous connaissez tous. (*Bravo !*)

Mes chers Camarades, je suis très heureux, et le redoutable honneur de parler parmi vous est un grand réconfort pour les militants des Associations françaises. Je commencerai par remercier nos camarades tchécoslovaques, nos camarades italiens, anglais et allemand, que je suis très heureux de saluer ici, au nom des trois millions cinq cent mille Anciens Combattants groupés dans la Confédération. (*Applaudissements.*)

Je remercierai également nos camarades des Associations françaises, le camarade Cottin, de l'Union Fédérale, nos camarades d'Aide et Protection, nos camarades de l'A.G.M.G. et nos camarades de la Semaine du Combattant, notre camarade Lehmann, ainsi que mon vieil ami Bellier, secrétaire général de l'Office Départemental des Pupilles, Anciens Combattants et Mutilés du Département de la Seine, ici présents. (*Applaudissements.*)

Mes chers Camarades, toute parole serait superflue après les paroles si éloquentes qui ont été prononcées avant moi. Vous savez que la Confédération Nationale et nos Associations Françaises n'ont pas besoin qu'on leur dise, et vous pouvez être assurés du soutien absolu et entier de notre vieille Confédération, car tout ce que demandent les Aveugles de Guerre, on n'a pas besoin de le demander, ça vient tout seul, car vous le méritez, cent pour cent, je le répète, et on devrait même — et j'espère que, dans un avenir très prochain, les 13 % et d'autres restrictions qu'on vous avait fait subir seront certainement supprimées, car les Aveugles de guerre, comme les Grands Mutilés de la Guerre, ne doivent pas supporter des restrictions, même dans un budget pas en équilibre, mais quand on a perdu la vue pour son pays, on doit certainement avoir des égards plus grands que pour d'autres victimes de la guerre. (*Applaudissements.*)

Mes chers amis, je ne voudrais pas empiéter, je ne voudrais pas non plus vous faire un discours, car l'heure n'est pas aux discours, l'heure est à la joie, aux agapes fraternelles et familiales. Il me restera simplement, mes chers amis, de joindre à mes félicitations de tout à l'heure, vos compagnes de toujours, de celles qui font l'admiration du monde entier, car vous êtes bien les personnes qu'on doit respecter et vénérer; les compagnes de nos Aveugles sont avant tout les compagnes de toujours, et les compagnes qui souffrent en même temps que vous de la grande tourmente, et je dis, devant nos camarades étrangers ici présents, que nous demandons une chose : c'est que ça ne se renouvelle jamais ! (*Applaudissements.*)

Une dernière parole, mes chers Camarades, sera de lever mon verre à vos santés à tous, mes chers amis, à la santé de vos familles, à la santé de vos enfants, à la santé, encore une fois, de mes chers Camarades étrangers, et à la santé de notre France que je souhaite une fois pour toutes immortelle, et quand on a été comme vous, mes chers amis, les soldats du Droit, les soldats de la Justice, vous serez

envers et contre tous et pour toujours les soldats de la paix ! (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Romazetti, conseiller municipal, représentant le Président du Conseil Municipal.

M. ROMAZETTI. — Monsieur le Président, mon cher et éminent ami Scapini, Mesdames, Messieurs, rassurez-vous je n'ai pas l'intention de vous gratifier d'un discours officiel ! (*Bravo!*) D'abord, je n'en ai pas préparé, et ensuite, bien que j'aie été désigné officiellement par M. le Président du Conseil Municipal de Paris, M. Jean Chiappe (*Applaudissements.*)... qui m'a chargé de vous exprimer tout le regret qu'il éprouve que des engagements antérieurs ne lui aient pas permis de venir lui-même, si j'ai été désigné, dis-je, par lui officiellement, en tant que membre de son Bureau, je veux surtout me considérer comme un Ancien Combattant, venu ici cordialement s'asseoir au milieu d'autres Anciens Combattants, glorieux entre les plus glorieux. (*Applaudissements.*)

Quand on est devant vous, mes Camarades, si l'on obéissait au secret désir de son cœur, on préférerait se taire, et se plonger silencieusement et pieusement dans les souvenirs émouvants que vos personnes évoquent.

Ces souvenirs, il semble que le destin ait voulu en quelque sorte les mûrer en vous, pour en laisser dans vos esprits, une empreinte ineffaçable et vous permettant, ainsi, d'en dépeindre mieux que d'autres la tragique horreur, et vous ait choisis comme les meilleurs missionnaires de cette paix que nous voulons tous, et de toutes nos forces voir régner sur le monde ! (*Applaudissements.*)

Mais, en cette circonstance, l'honneur de la Ville de Paris ne me permet pas de prendre une telle attitude, l'honneur de la Ville de Paris m'impose au contraire de vous rappeler la gratitude infinie qu'elle vous conserve, les raisons de cette gratitude, je n'ai pas besoin de les évoquer ici aujourd'hui. Elles sont dans tous les esprits, et je ne les dépeindrai que d'un mot : C'est que si, aujourd'hui, l'on peut toujours appeler Paris la Ville Lumière, c'est parce que, un jour, dans un acte de sacrifice héroïque, et suprême, vous avez accepté, vous, de chasser à jamais de vous la lumière ! (*Applaudissements.*)

Paris est infiniment fier de compter dans ses murs votre Maison,

que l'on inaugurerait récemment. Ah! pour vous exprimer la profondeur d'une telle reconnaissance, les mots sont véritablement bien bornés, bien faibles. Aussi je n'essaierai pas de vous traduire d'une façon compliquée les sentiments que j'éprouve aujourd'hui, en me trouvant au milieu de vous, et estimant que pour ce qui vient du cœur, le plus simple est le meilleur, je me contenterai de lever mon verre en votre honneur, et de vous dire, une fois de plus, au nom de Paris : Merci ! Merci !... (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, mon cher Président, mes chers Camarades, M. René Besse, ministre des Pensions, que j'ai l'honneur de représenter ici, vous a dit lui-même, avant-hier, lors de l'inauguration de votre Maison, tous les sentiments d'affectueuse sollicitude qu'il nourrit dans son cœur, à l'égard des Aveugles de Guerre.

Je dois donc me contenter, ici, de vous adresser ses excuses et l'expression renouvelée de ses regrets, de ne pouvoir être, aujourd'hui, parmi vous. Mais je voudrais vous redire ici, après lui, combien nous autres, Anciens Combattants, qui avons été moins douloureusement éprouvés par la guerre que vous-mêmes, nous ressentons d'admiration pour votre Association, qui a su grouper et réunir fraternellement ceux qui ont été privés de la lumière au cours des effroyables années de 1914 à 1918.

Et c'est vous, Mesdames, qui tous les jours donnez, non seulement aux Anciens Combattants, mais à tous les Français, mais au monde entier, l'exemple d'un admirable dévouement, c'est à vos familles et c'est à la prospérité de votre Association que je lève mon verre, en vous demandant de porter la santé de M. Albert Lebrun, Président de la République Française. (*Applaudissements. L'assistance chante « La Marseillaise ».*)

M. DE TRAVERSAY. — Mlle Péron, qui est une de vos aimables collaboratrices, regrette de ne pas pouvoir assister au banquet, et elle m'a chargé de vous distribuer des cigares et cigarettes. (*Applaudissements.*)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1936 POUVOIRS

A Amblard (285) :

Adam (Ernest).	Bréchon (Joseph).
Agutte (Louis).	Brice (Marcel).
Albespy (Charles).	Brinon.
Allais (Louis).	Buteau (Louis).
Alquié (Germain).	Cagnard (Joseph).
Alquier (Emile).	Cailbault (Albert).
Angel (François).	Carpentier (Marceau).
Arsac (Gaston).	Castel (Hervé).
Arzagot (Jean-Baptiste).	Castex.
Bakour (Smail).	Chaigneau (Raoul).
Baldy (Jean).	Chambéron (J.-B.).
Barbet (Paul).	Champey (Louis).
Barbette (Louis).	Charles (Gabriel).
Barbier (Charles).	Chaudron (Jules).
Barbier (Gustave).	Chayne (Marcel).
Bardonnnet (Marcel).	Chellé (Gilbert).
Barey (Charles).	Choron (Pierre).
Bataille (Edouard).	Clairet (Alcide).
Beaumès (René).	Clavel (Pierre).
Beaslas (René).	Clavier (Paul).
Beaubras (Albert).	Clément (Pierre).
Beaucourt (Louis).	Colas (Albert).
Beaudufe (Simon).	Coupas (Pierre).
Bellevenue (Edgard).	Coupez (Henri).
Bertrand (Fernand).	Cullet (Jean-François).
Boitel (Edmond).	Dangas (Daniel).
Boucq (Marcel).	Daniellou (Jean).
Bouval (Louis).	Darnis.
Bosquet (Pierre).	Daraspe (Gabriel).
Bouix (Samuel).	Darras (Louis).
Boulesteix (Pierre).	Daubersy (Léon).
Boulier (André).	Daumas (Pierre).
Bourreau (Armand).	Daurios (Fernand).
Boyer (Prosper).	Defours (Auguste).
	Delacroix (Léon).
	Delhomme (Armand).

Delmas (Louis).
Delorme (Louis).
Deschamps (Charles).
Degoutte (Claudius).
Dessenne (Joseph).
Devèze (Gédéon).
Dietz (Charles).
Douris (Etienne).
Dozinel (Emile).
Debost (Pierre).
Duflot (Léon).
Dufour (Louis).
Dufoure (Pierre).
Dumontet (Jean).
Dupic (Léonard).
Dutaud (Emile).
Ecal (Jean).
Erouart (Fernand).
Etienne (Gustave).
Fauque (Marcel).
Férézou (Gabriel).
Févelat (Henri).
Focé (Régis).
Fondement (Louis).
François (Charles).
Fraysse (Félix).
Gambert (François).
Gauchet (Louis).
Gauthier (Raoul).
Gauthier (Edmond).
Gautier (Joseph).
Gesta (Marcel).
Giboulot.
Gilles (Raoul).
Glorieux (Adolphe).
Godefroy (Albert).
Goebel (Robert).
Goubin (Eugène).
Gourdin (Pierre).
Gouriou (Louis).
Grand (Jean).
Grelaud (Marcelin).
Grenet (Angel).
Gresset (Joseph).
Grispoire (Achille).
Gromelle (Roger).
Grossemey (Georges).
Guermontprez (Jean).
Guidicelli (Dominique).
Guillemjouan (Jean).
Guillet (Henri).
Guillo (Louis).
Guillobé (Emile).
Guyennet (Joseph).
Guizaud (Louis).
Gustin (Louis).
Hadot (Gaston).
Hatet (Félix).
Hautier (Jean).
Hédouin (Paul).
Henry (Paul).
Horlon (Arthur).
Houdré (Raymond).
Houot (Louis).
Hubert (Georges).
Hubert (Théodore).
Huppé (Julien).
Izard (Marcellin).
Jallot.
Jannot (Joseph).
Jeansoulé (Jean).
Joseph (Edouard).
Josset (Alexis).
Jourdain (Robert).
Julie (Albert).
Julie.
Karli (Charles).
Khamfri (Brahim).

Kribs (Victor).
Laboulais (Henri).
Lacambre (Jean-Marie).
Lafon (Jean).
Lais (Eugène).
Lallemant.
Lamy (Aimé).
Lappe (Pierre).
Lassalle (Auguste).
Lathière (François).
Laurent (Ernest).
Lavour (Sylvain).
Laville (Albert).
Labarbier (Henri).
Le Barzic (Ernest).
Le Floch (Félix).
Léger (Robert).
Le Goff (Joseph).
Le Guen.
Lelarge (Albert).
Lemaire (Georges).
Lerousseau (Lucien).
Lescadiou (Victor).
Letellier (Michel).
Le Treust (Pierre).
Leuzy (René).
Levasseur (Louis).
Loizeau (Amand).
Lorriaux (Victor).
Lotte (Victor).
Luc (Camille).
Marcq (Arthur).
Marignier.
Marot (Jean).
Marouzet (Léon).
Marteau (Emile).
Martin (Adrien).
Martin (Jean).
Mas (Elie).
Massaly (Henri).
Massot-Pellet.
Meline (Marie).
Mercier (Edmond).
Michel (Achille).
Mille (Aristide).
Millereau (Camille).
Mirouze (Jules).
Moiroud (Marius).
Montet (Jean).
Moquais (Gustave).
Moteau (Jean).
Mougin (Adrien).
Moulin (Emile).
Nicolai (Jean).
Padaille.
Pagenel (Albert).
Pannetrat (Henri).
Papineau (Marcel).
Passebon (Julien).
Patisson (Pierre).
Pavard (Guillaume).
Péligry (J.-B.).
Pernoo (Albert).
Pérot (Jean).
Petit (Joseph).
Petit (Adrien).
Petit (André).
Pichenot (Eugène).
Pichonneau (Charles).
Pinardon (Alfred).
Pénide (Jean).
Pion (François).
Piollet (Germain).
Poirier (Victor).
Poirson (Georges).
Portebois (Joseph).
Potenoy (Edouard).
Pottier (Arthur).

Poubane (Pierre).
 Pousse (Joseph).
 Poussin (Lucien).
 Pouthier (Paul).
 Prault (Louis).
 Prune (Arthur).
 Pruvot (Gustave).
 Quinquis (Corentin).
 Quinsat (Emile).
 Raffray (Eugène).
 Rascle (Edouard).
 Ray (Camille).
 Rémy (Jules).
 Renaux (Louis).
 Renoux (Henri).
 Robin (Gilbert).
 Roche (Jean).
 Rosant (René).
 Rougé (Emile).
 Rousseau (Pierre).
 Royer (André).
 Saint-Gérand (Simon).
 Salaber (Jean).
 Salembier (Marcel).
 Salesse (Alphonse).
 Samuel (Jean-Marie).
 Sarret (Aimé).
 Séguéla (Jacques).
 Serdobel (Paul).
 Simonet (Auguste).
 Sourissaud (Marcel).
 Sublet (Jude).
 Suquet (Henri).
 Teissier (Emile).
 Ternois (Désiré).
 Thèbes (Albert).
 Thiberge (Gustave).
 Thouvenin (Léon).
 Thuilliez (Albert).

Tisserand (Théophile).
 Tocanne (Charles).
 Trouillet (Alexandre).
 Vachon (Louis).
 Valade (Jean).
 Vareille (Siméon).
 Vasseur (Désiré).
 Vauthier (Paul).
 Vendeville (Joseph).
 Venries (Paulin).
 Viard-Gaudin.
 Victor (Albert).
 Villette (Jules).
 Vin (Pierre).
 Virot (Georges).
 Watt (Joseph).
 Witte (René de).
 Yvon (Maxime).

A Audibert (2) :

Estienne (Augustin).
 Lacotas (Alfred).

A Bailly (1) :

Houpert (Paul).

A Bardoux (8) :

Debout (René).
 Frénay (Mathurin).
 Mahmoud ben Ghaki.
 Maze (Joseph).
 Olivet (François).
 Piérot (Léon).
 Rafestin (Marie).
 Voltz (Louis).

A Beda (12) :

Arlaud (Louis).
 Banyuls (François).
 Bargoin (Jean-Baptiste).
 Belleret (Louis).
 Bicheron (Marius).
 Bourgois (Charles).
 Desseignes (Emile).
 Diego (François de).
 Gautier (Robert).
 Hipolite (Georges).
 Latrille (J.-M.).
 Mousty (J.-M.).

A Bertrand (16) :

Bertau (René).
 Carpentier (Charles).
 Cordon (Edmond).
 Mimouna Djaffer ben Ali.
 Doiteau (Joseph).
 Kallembrun (Paul).
 Lartisien (Constant).
 Lefevre (Eugène).
 Masson (Yves).
 Mercadier (J.-M.).
 Murat (Guy).
 Picaud (Louis).
 Potdevin (Louis).
 Sageloli (Jean).
 Torres (Gaspard).
 Tuloup (Eugène).

A Billoud (1) :

Gauthier (Edmond).

A Bloncourt (24) :

Arbaizar (Louis).
 Barrat (Prosper).
 Biray (Marcel).
 Blaise (André).
 Colombat (Charles).
 Epstein (Abraham).
 Fauvel (A.).
 Fourment (Emile).
 Gardette (Fernand).
 Gentilhomme (François).
 Giloux (Paul).
 Jeames (Joseph).
 Houpert (Marius).
 Le Hetet (Emile).
 Le Roux (Jean-Louis).
 Le Stang (Joseph).
 Mazaudier (François).
 Mengin (Charles).
 Moncharmont (Léon).
 Moret (Marcel).
 Pavil (Victor).
 Pluchot (Antoine).
 Revol (Claudius).
 Vernhes (Justin).

A Bois (29) :

Adam (Joseph).
 Bastide (Guillaume).
 Bertrand (Pierre).
 Chapeau (Joseph).
 Charente (Pierre).
 Chartier (Valère).
 Cloerec (Victor).
 Coulard (Georges).
 Coutarel (Jean).
 Deboulet (Henri).

Equerre (Henri).
Erbeta (Eugène).
Gautier (Paul).
Goffinon (Alexandre).
Guérin (Auguste).
Lecomte (Louis).
Lescalier (Justin).
Musquar (Joseph).
Ogé (Eugène).
Oudinot (François).
Paget (Maxime).
Perret (Claudius).
Petit (Jacques).
Pinaquy (Pierre).
Reguilhem (Joseph).
Rémond (Louis).
Rouxel (Ernest).
Salles (Auguste).
Sautou (François).

A Boyenval (1) :

Fraisse (Emmanuel).

A Brebion (1) :

Mahmoud ben Mohamed Chérif
Trad.

A Briffaut (1) :

Crouzilhac (Clément).

A Cabasson (12) :

Borla (Joseph).
Chabert.
Chatillon (Marcel).
Chimbert.

Cholau (Marcel).
Fargier (Léon).
Lambert (Louis).
Liotaud (Jean).
Pelgrin (François).
Petit (Eugène).
Rieu (Clément).
Scotto di Rinaldi (Dominique).

A Cagnard (3) :

Houard (Fernand).
Bellenger (Emile).
Fessard (Gilbert).

A Chanudet (4) :

Aronowski.
Bertrand (Marcelin).
Carrier (Elie).
Roussel (Clément).

A Courtas (2) :

Beda (Pierre).
Jamet (René).

A Courteix (1) :

Simon (Fr.).

A Couteau (Henri) (1) :

Tilly (Jean).

A Céré-Labourdette (4) :

Authié (Louis).
Bourgeois (Marcel).

Salmon (Victor).
Torreborre (Louis).

A Curé (1) :

Jeanmiard (Georges).

A Delafosse (Gratien) (1) :

Fillion (Ernest).

A Derunder (4) :

Brebion (Fernand).
Millien (Louis).
Prudhomme (Alfred).
Videmont (Auguste).

A Desgrippes (2) :

Montfaucon (François).
Vairet (Alphonse).

A Ducouret (1) :

Boudra (Jean).

A Evrat (6) :

Baudrand (Antoine).
Blaise (Julien).
Clémencel (Lucien).
Lagache (Charles).
Nast (René).
Riquart (César).

A Fauvel (42) :

Albert (Henri).

Aubineau (Henri).
Barde (Cyprien).
Baron (Jean-Marie).
Bessac (Antoine).
Bordier (Henri).
Bourotte (Edgar).
Chénenaille (Adrien).
Cheutet (Jean).
Desmats (Louis).
Despinardes (Jules).
Doguet (Gabriel).
Donchet (Amédée).
Drion (Louis).
Faucon (Louis).
Favre (Camille).
Fereyre (Ernest).
Girault (Edmond).
Hesnard (Edouard).
Jandot (Eugène).
Jullien (Léonce).
Laborie (Gabriel).
Laurent (Etienne).
Lebrun (Georges).
Le Floch.
Louesdon (Gabriel).
Lucas (Georges).
Margault (Marcel).
Marinèche (Gustave).
Masson (François).
Mauret (Basile).
Michel (Léon-Raoul).
Moron (Auguste).
Nadal (François).
Pautel (Joseph).
Porcheron (Alphonse).
Prévost (Albert).
Roux (Louis).
Thiriet (Isidore).
Valdant (Paul).

Vérité (Robert).
Viance-Broussaudier.

A Favret (31) :

Anthène (Claude).
Arnault (Victor).
Baretge (Laurent).
Broutin (Ernest).
Chaplain (André).
Charlat (Marcel).
Cloarec (Alain).
Delplanque (Ferdinand).
Erb (Jules).
Frey (Michel).
Gallo (Jean).
Giroir.
Hugueny (Raymond).
Hugues (Daniel).
Laffargue (Aristide).
Lajous (Henri).
Lardans (Gustave).
Leroy (Alfred).
Marsot (René).
Mauduit (Pierre).
Michelet (Eloi).
Pélissier (Marcel).
Renauld (Charles).
Ribourtout (Maurice).
Rokhen.
Roulet (Fernand).
Rouvreau (Gabriel).
Sciellour (F.).
Seebacher (Albert).
Terras (Jean).
Tricaud (Joseph).

A Finet (1) :

Layec (Pierre).

A Freidinger (18) :

André (Auguste).
Barth (Martin).
Duché (Jules).
Eckert (Jacques).
Fétique (Jean).
Fimbel (Xavier).
Galbourdin (Constant).
Gérard (Paul).
Grosdidier (Victor).
Herda (Jacques).
Keller (Louis).
Kuster (Xavier).
Lautwein (Edouard).
Mampey (Henri).
Mithouard.
Netter (Raymond).
Vock (Eugène).
Zimmermann (Louis).

A Grillet (11) :

Bignon (Victor).
Boyer (Joseph).
Brunet (Gaston).
Doré (Léon).
Flechniakoska.
Goethel.
Grobi (Jean).
Hutinet (Albert).
Laurent (Théophile).
Seguin (Léon).
Vion (Claude).

A Guillam (1) :

Buissionnière.

A Izaac (31) :

Antoine (Louis).
Barbe (Albert).
Beauval.
Bourbon (Jean).
Bruneau (Robert).
Capitaine (Eugène).
Couesnon (Ange).
Delaplace (Léon).
Dubreuil (Olivier).
Duquenne.
Fournier (Urbain).
Garceau (Augustin).
Gauthier (Auguste).
Herbet (Hubert).
Juif (Georges).
Lécuyer (Clovis).
Leloup (Auguste).
Lucchini (François).
Martin (Charles).
Martin (Marcel).
Mombœuf (Adrien).
Quinet (Maxence).
Ramadour (Léonard).
Redonnet (J.-M.).
Reyne (Roger).
Riau (Joseph).
Robic (Louis).
Trotel (Ernest).
Vernet (Maurice).
Viellet (Henri).
Vilain (Justin).

A Laffargue (1) :

Lansquenet (Emile).

A Jeansoulé (1) :

Faudot (Bernard).

A Lainé (Louis) (1) :

Carudel (Louis).

A Lauté (5) :

Benaud (Jean).
Fouasse (Charles).
Guibaud (Joseph).
Masson (J.-B.).
Pluquin (Jules).

A Le Gouar (1) :

Le Viavant (Marc).

A Lemerle (1) :

Caron (Georges).

A Leveau (18) :

Basile (Henri).
Brevet (André).
Chaulhier (Clovis).
Chomarat (Jean).
Cointepas (André).
Corazza (Alexandre).
Corbel (Yves).
Dufau (Étienne).
Duverger.
Fabre (Irénée).
Girardeau.
Maille (Gabriel).
Molinié (Bernard).

Monceaux (Louis).
Morand (Henri).
Nicolas (Alexandre).
Raynal (René).
Vidry (Georges).

A L'Evesque (1) :

Mandet (E.).

A Le Coq (1) :

Gohiec (Budoc).

A Malgat (6) :

Cado (Pierre).
Charrière (Jean).
Guyolot (Dominique).
Huet (Francis).
Leroy (Henri).
Rathery (Louis).

A Malingre (1) :

Coué (Louis).

A Marcq (Arthur) (2) :

Becker (Joseph).
Vial (Eugène).

A Masselier (3) :

Codhant (Emile).
Devarrieux (Emile).
Mayet (Charles).

A Mauger (1) :

Digne (Marius).

A Mennetrey (1) :

Mahalin (Henri).

A Montgermont (1) :

Daubenay (Alexandre).

A Morand (Henri) (1) :

Bouchépillon (Prosper).

A Muller (16) :

Aubry (Eugène).
Baudin (Pierre).
Corréger (Abel).
Courtecuisse (Jules).
Fourrer (François).
Gasse (Edmond).
Guénier (Armand).
Hassen ben Salem Kraïem.
Le Beuvant.
Lemaire (Paul).
Marchal (René).
Mautemps (Paul).
Nonorgues (Albert).
Scaglia (Jean).
Truffert (Louis).
Turcat (Léon).

A Muret (1) :

Lebrun.

A Nicolai (Jean) (2) :

Donadieu (Marius).
Thépenier (Nicolas).

A Noireaux (Victor) (35) :

Acart (Alfred).
Barnabé (Claude).
Baron (François).
Bastion (Antoine).
Bertrand (Bernard).
Bled (Armand).
Bonnet (Emile).
Caralp (Clément).
Cousin (Emile).
Dallet.
Deltor (Adrien).
Devillers (Henri).
Douet (Jean).
Fournier (Pierre).
Garnier (Auguste).
Grosjean (Adrien).
Guerrier (Benoît).
Jacquet (Pierre).
Lafay (Antoine).
Lecomte (Fernand).
Léger (Jules).
Lissillour (Isidore).
Malésieux (Auguste).
Maupetit (Pierre).
Michel (Adolphe).
Mostefa.
Pasquier (Alexandre).
Pinet (Jean).
Raffat.
Roillet (Jean).
Roussau.
Thébault (Léon).
Tleira (Ahmed).
Toudouri.
Truy (Gustave).
A Parent (1) :
Renard.

A Pillon (Pierre) (1) :

Guy (Louis).

A Robert (Maurice) (9) :

Benoit (Edouard).
Cartoux (Elie).
Deldon (Marius).
Ducros (Léon).
Feschet (Eugène).
Guilhot (Elie).
Heuzé (Henri).
Serres (Léon).
Vidil (Victor).

A Roy (Georges) (3) :

Delpech (Roland).
Faure (Jean).
Rottée (Paul).

A Saillot (1) :

Delaunay (Henri).

A Satgé (15) :

Blatgé (Casimir).
Cabrol (Jacques).
Cailleau (Gaston).
Cancé (Jules).
Dardié (Gabriel).
Dupuy (Julien).
Enjalbert (Jacques).
Geniès (Camille).
Germa (Fernand).
Huc (Adrien).

Montalan (Auguste).
Saint-Marty.
Sévérac (Auguste).
Tanis (Joseph).
Vidal (Albert).

A Scapini (456) :

Adrien (Emile).
Abderrahman ben Saad.
Affre (Ernest).
Alaux (Jean).
Allemand (Célestin).
Almey (André).
Ansanay-Rioud.
Argouach (Guillaume).
Arhuro (Alfred).
Amaud (François).
Amould (Arsène).
Artel (François).
Auburtin (Camille).
Auffret (Joseph).
Auliac (Antoine).
Aumont (Victor).
Bardet.
Baron (Augustin).
Barrallon (Auguste).
Barthélémy (Etienne).
Battesti (Pierre).
Bayol (Adrien).
Bazinet (Ferdinand).
Beaume (Arsène).
Beaurain (Alfred).
Béquart (Paul).
Benharoche.
Ben Khélifa Feghoul.
Bérard (Charles).
Bérain (Charles).
Bérain (Ulysse).

Berrié (Célestin).
Besset (Jules).
Blondeau (Pierre).
Boche (Florentin).
Boeri (Jean-Baptiste).
Bonamy (Eugène).
Bondon (Roger).
Bonnardin (Benoît).
Boquet (Robert).
Bompuis (Marc).
Bouchet (Philippe).
Boudault (Pierre).
Bouisson (Denis).
Bou langer (Louis).
Boulet (Antoine).
Burdon (Louis).
Bozellec (Yves).
Boucher (Alphonse).
Bozard (Henri).
Bramard (Léon).
Branger (Henri).
Brassac (Henri).
Bridoux (Raoul).
Briffaut (Georges).
Brissonnet (Louis).
Brunet.
Brunin (Georges).
Brunon (Victor).
Bugnet (Benoît).
Burgard (Hippolyte).
Buy (Benoît).
Cabannot (J.-B.).
Cagneul (François).
Caillaux (Emile).
Camuset (Olivier).
Canevet (Jean).
Carayol-Carra (Eugène).
Casdagne (Edmond).
Cassar (François).

Castor (Albert).
Catillon (Georges).
Cavret (François).
Ceysson (Louis).
Chabbert (Henri).
Chagniaud (Georges).
Chaillou (Paul).
Chambost (Jean-Marie).
Chanson (Gabriel).
Chanut (Charles).
Chapouillié (Joseph).
Charriaut (Emmanuel).
Charrier (Paul).
Chassagny.
Chatonnier (Numa).
Chavastelon (Antoine).
Chesnel (Fernand).
Cheutin (Jules).
Chouquet (Eugène).
Chupin (Jean).
Chusseau (Clément).
Clément (Jules).
Cizeron (Barthélemy).
Cochereau (Paul).
Cochon (François).
Cognard (Jean).
Combarré (Charles).
Corlobé (Armand).
Coublucq (Jean).
Couchouron (Henri).
Coulon (Elie).
Crépin (Constant).
Cresson (Louis).
Croisé (Marcelin).
Culot (Paul).
Cyssau (Omer).
David (Joseph).
David (Citerne).
Dahout (Octave).

Darnaud-Guilhem.
Delahaie (Emile).
Delaquerrière (Léon).
Delattre (Léon).
Delaunay (Sylvain).
Delengaigne (Auguste).
Degeuse (Marcel).
Delfieux (Antonin).
Deguerville (Louis).
Delourmel (Constant).
Delsort (Désiré).
Denis (Joseph).
Depeige (Ursain).
Descormes (A.-J.).
Desmons (Gaston).
Dessais (François).
Destre (Pierre).
Dolmière (Emile).
Drouhot (Marius).
Dubessay (Louis).
Dubois (Aimé).
Dubois (Charles).
Dubos (Pierre).
Duchamp (J.).
Ducornet (Paul).
Ducouret (Paul).
Ducrot (Charles).
Duffès (Gustave).
Dufourg (Jean).
Dumas (Joseph).
Dunié (Pierre).
Duplan (J.-B.).
Duplan (Ferdinand).
Dupont (J.-P.).
Dupuy (Paul).
Dupuy (Pierre).
Durand (Joseph).
Durandeaup.
Durant (Jean).

Epaud (Raphaël).
Eychemne.
Fafet (Paul).
Fagnon (Léon).
Favereau (Maurice).
Ferrer (Jean).
Feuilleul (Maurice).
Feuillet (Antoine).
Feutré (Louis).
Finance (Louis).
Flandias (Jean).
Fleury (Edmond).
Forgues (Jean).
Fossati (André).
Foubet (Julien).
Foucher (Joseph).
Feuillet (Louis).
François (Maurice).
Frapsauce (Alexandre).
Froget (Gustave).
Gagnard (Pierre).
Galas (Eugène).
Gallet-Wast (Albert).
Ganceau (Edgard).
Garcelon (Louis).
Garnaud (André).
Gary (Firmin).
Gautier (Louis).
Gay (Lucien).
Gérentes (Jacques).
Gergaud (Pierre).
Gicquel (Joseph).
Gille (Louis).
Girard (Jules).
Girault (Marcel).
Gironnet (Odilon).
Gobert (Etienne).
Godin (Adrien).
Goulet (Marcel).
Grangier (Claudius).
Gréard (Henri).
Grelier (Pierre).
Griziaux (Benoît).
Grosbois (Georges).
Grousset (Octave).
Guenivet (René).
Guegan (Albert).
Guérin (Louis).
Guihard (Louis).
Guilbert (Jean).
Guillard (Armand).
Guillaume (Mathieu).
Guillot (Georges).
Guinet (Edouard).
Guth (Désiré).
Guitteny (Louis).
Abbas Mohamed ben Ali.
Hannequin (Jules).
Hayotte (Hippolyte).
Hemery (Pierre).
Hereng (Louis).
Hérouin (Albert).
Hénaff (Hervé).
Heuillet (Joseph).
Heuzé (Honoré).
Holveck (Georges).
Huim (Lucien).
Jammet (Jean).
Johannsen (Raymond).
Jourdain (Pascal).
Julie (Lucien).
Junqua (Jean-Marie).
Kiddas (Albert).
Labbé (Camille).
Lacazotte (Emile).
Lacombe (Joseph).
Lacoste (Joseph).
Lafon (Léon).

Lafon (Jacques).
Lagarde (Paul).
Laluc.
Landais (Léopold).
Lainé (Jules).
Lainé (Georges).
Lamaury (Pierre).
Lambert (Philippe).
Lanciaux (J.-B.).
Lapébie.
Lapotre (Léon).
Larher (Vincent).
Larue (Louis).
Launay (Raphaël).
Lazaro (Louis).
Leblanc (Louis).
Leblond (Maurice).
Lebon (Louis).
Le Borgne (Jean-M.).
Lebourg (Auguste).
Lebourlout (Joseph).
Le Carret (Alphonse).
Lecaudey (Hippolyte).
Lecomte (Gaston).
Ledain (J.).
Ledroit (Alfred).
Lefebvre (Julien).
Lefebvre (Julien-Oscar).
Léger (Antony).
Lehouck (Auguste).
Lelée (Emile).
Le Magadur (François).
Lemaitre (J.-M.).
Lemée (Ernest).
Lemerle (Alphonse).
Lenglare (Léon).
Leriche (Henri).
Le Roux (Jean-Jacques).
Leroux (Emile).
Le Serrec (Yves).
Le Teuff (Julien).
Levêque (Jacques).
Lhomme (François).
Liabœuf (Félix).
Lioté (René).
Lixon (Arthur).
Loistron (Ernest).
Longeagne.
Loyer (François).
Machavoine (Charles).
Madeleine (Georges).
Magenet (Henri).
Maho (Joachim).
Malaganne (Albert).
Malavault (André).
Malgoire (Pierre).
Malinge (Jules).
Malsert (Clément).
Mangart (Alexis).
Marceau (Armand).
Marchand (Désiré).
Marchand (Paul-Michel).
Marguet (Marie).
Marquette (Louis).
Mariani (Jacques).
Mariotti (Jean).
Marrot (Joseph).
Martin (Gabriel).
Masse (Georges).
Masson (René).
Mattei (Charles).
Maury (M.-Z.).
Maury (Gaston).
Ménager (Fernand).
Meslin (Georges).
Messant (Paul).
Meyer (Joseph).
Meynardie (Joseph).

Meyre (Etienne).
Michaud (René).
Michel (Francis).
Millepied (Augustin).
Milhas (Albert).
Mimoun (Lévy).
Mirailh (Pierre).
Miremont (Pierre).
Mitaux (Elie).
Moisan (Mathurin).
Moley (Philippe).
Monnerie (Gabriel).
Monribot (Henri).
Mony (Charles).
Moreau (Adolphe).
Moreau (Auguste).
Moricel (Constant).
Morin (Albert).
Morlet (André).
Motte (Emile).
Mouille (Léon).
Moulin (Arthur).
Mounier (Félix).
Moussay (Marie).
Munch (Jules).
Navarron (Blaise).
Néhou (Louis).
Nicaud (Achille).
Nicodem (Jules).
Nicolai (Pierre).
Nicole (François).
Nicomette (Arthur).
Noël (Eugène).
Noirjean.
Nottin (Georges).
Obitz (Adrien).
Olivier (Pierre).
Padois (François).
Pagand (Jean).
Pages (Bonaventure).
Paillissé (Aimé).
Pairaud (Pierre).
Parvillers (Léopold).
Passerat (Alfred).
Paulin (Henri).
Pauvers (Pierre).
Payen (Paul).
Peigné (Jules).
Pelissier (Jean).
Peltier (Oscar).
Perrais (René).
Perrin (Antoine).
Petitdidier (Auguste).
Petitpeix (Léon).
Pialoux (Henri).
Pierre (Jean).
Pierre (Maurice).
Pierron (Louis).
Pisson (Charles).
Plateau (André).
Plénacoste (J.-B.).
Ploy (Pierre).
Podevin (Félix).
Pouil (Louis).
Prévost (Gustave).
Prudent (Henri).
Quehen (Antoine).
Quesne (Bienvenue).
Quittanson (J.-M.).
Rabel (François).
Radet (Robert).
Raybaud (Charles).
Reboud (Gaston).
Renaud (Charles).
Renaudineau (Henri).
Reulet (Léon).

Reynès (François).
Reynes.
Ricci (Archange).
Richard (René).
Richaud (Désiré).
Rigaux (Léon).
Rineau (Xavier).
Robert (Georges).
Roche (Abel).
Robinet (Jean).
Robquin (André).
Rochet (Philippe).
Rohart (Gustave).
Rollet (Eugène).
Rols (Camille).
Rondeau (Jean-Baptiste).
Roy (René).
Salefranque (André).
Salettes.
Salvanès (Léon).
Sanguine (Jean).
Saussothe.
Sauvage (François).
Savigny (Henry).
Schneider (Georges).
Sellos (Léon).
Serot (Pierre).
Serres (Pierre).
Seury.
Souchard (Henri).
Souty.
Stéphan (Pierre).
Storme (Charles).
Sursin (Léon).
Sursin (Pierre).
Tarte (Georges).
Tauzia (Joseph).
Teilhet (Théodore).
Teillet (Alphonse).
Temisien (Charles).
Teutsch (Jacob).
Théodule (Paul).
Théret (Georges).
Thévenard (Gustave).
Thévenin (Gilbert).
Thibaud (Léonce).
Thibault (Henri).
Thierry (Pierre).
Toudic (Jean).
Tourrès (Simon).
Toutain (Lucien).
Toutain (Paul).
Touzet (Joseph).
Tramoy (Louis).
Trémeau (Pierre).
Trubert (Abel).
Vachon (Charles).
Valadeau (Pierre).
Valadeau (Georges).
Vallier (Etienne).
Vanderstrenen (Albert).
Veillet (Edelbert).
Vella (Paolino).
Verdier (André).
Véron (Félix).
Verrier (Albert).
Vialate.
Viault (Henri).
Vincent (Jules).
Vitré (Albert).
Vochel (Fernand).
Vray.
Webber.
Wetzel (Emile).
Carra (Eugène).
Charrier (Mathurin).
Maurel (Zéphirin).

A Seceh (1).

Donzelot (Charles).

A Seguy (1).

Campardon (Célestin).

A Thulliez Henri (2).

Bouillard (Léonard).
Mercier (Robert).

A Toutain (1).

Laird (Victor).

A Vernet Gabriel (2).

Giorgetti.
Ristori (Antoine).

A Virot (1).

Fournier.

Au délégué de la Départementale des Alpes-Maritimes (Hébrard) : 31.

Alloi (Jean).
Barbier (Pierre).
Bertony (Bruno).
Billoud (Louis).
Bruley (Gabriel).
Butel (Louis).
Chambert (Louis).
Christophe.
Delille (Albert).
Draperi (Jacques).
Draperi (Jean).
Dunand (Joseph).
Fabre (Antoine).
Félix (Marius).
Gaetti (Séraphin).
George (Léon).

Graglia (Joseph).
Grattepain (Albert).
Grimaldi (Martin).
Invernizzi (Ange).
Isnardy (Jean).
Mondoloni (Pierre).
Mouisset (Antoine).
Palmaro (Louis).
Pasquier (Thérènce).
Pons (Jean).
Roche (Louis).
Rosso (Honoré).
Rouquette (Pierre).
Vernhes (J.-B.).
Victorin (Irénee).

Au délégué de La Régionale de Bordeaux : (Brusson) : 27.

Arnaud (André).
Arnoux (Fernand).
Bailly (Octavre)
Bidau (Jean).
Bisseriez (François).

Brun (Joseph).
Cadot (Gaston).
Cantara (Robert).
Catrou (Jules).
Champagnon (Henri).

Collot.
Domenger (Pierre).
Gatuing (Gaston).
Gautier (Alexandre).
Gouny (Jean).
Gros (François).
Lambert (Ludovic).
Lardièrre (Nestor).
Lopital (Théophile).

Magat (Louis).
Michou (Pierre).
Nadon (Henri).
Philippe (Louis).
Pierre (Louis).
Potereau (Jean).
Raveleau (Marcel).
Vandromme (Ernest).

Au délégué de la Départementale des Bouches-du-Rhône
(Dupuis Marius) : 2.

Bathelier (Félicien).

Cabasson (Maurice).

Au délégué de la Départementale du Finistère (Sibiril) : 19.

Bellec (Yves).
Bénéat (Yves).
Castrec (Jacques).
Coat (Jacques).
Deniel (Charles).
Garrec (Jean).
Guillou (Louis).
Kerangall.
Kerhuel.
Kerneis (Pierre).

Lavolé.
Le Borgne (Laurent).
Le Coq (André).
Le Lann.
Nicolas (François).
Prigeant (Jean-Marie).
Quéré (Yves).
Jung (Paul).
Sibiril.

Au délégué de la Départementale du Nord (Planquette) : 1.

Graux (Aimé).

Au délégué de la Départementale de la Seine-Inférieure (Angot) : 25.

Abraham (Pierre).
Adam (Léon).
Benod (François).
Dupont (Eugène).
Dupuis (Joseph).
Cagnard (Maxime).
Eiselé (Jean).

Féret (Marcel).
Feugray (Joseph).
Frère (Emile).
Gille (Raphaël).
Girou (Georges).
Hédouin (Armand).
Leblond (Auguste).

Lemarchand (André).	Prevel (Eugène).
Leroy (Marcel).	Talleur (Léopold).
Lesade (Marcel).	Rost (Ernest).
Lucas (Alphonse).	Verwort (Jean).
Mauconduit (Joseph).	Vincent (Gustave).
Picot (Georges).	

Au délégué de la Départementale de la Haute-Garonne (Calmes) : 9.

Alibert.	Reynes (Louis).
Balansa (Joseph).	Richou (François).
Delmas (Georges).	Roussigné (Joseph).
Laurent (Félicien).	Soulié (Louis).
Lenfant (Emile).	

Au délégué de la Départementale du Gers (Chalendar) : 11.

Cayrel (Joseph).	Fourcade (Jean-Marie).
Dalio (Bruno).	Lacour (Laurent).
Ducos (Louis).	Lajouane (Firmin).
Duffaut (Henri).	Massé (Jean).
Dupont (Ferdinand).	Viala (Léopold).
Duponts (Jean-Baptiste).	

Au délégué de la Départementale de Limoges (Lagarde) : 18.

Bouchet (Guillaume).	Matinaud (Joseph).
Capet (Paul).	May (Joannes).
Chastaing (Adrien).	Monnier (Félix).
Cluzelaud (François).	Passerieu (Aimé).
Fauconnet.	Pélissier (Jean).
Fonchy (Martial).	Rouhaud (Zacharie).
Gatillon (Eugène).	Soulié (Michel).
Gueguen (François).	Vayne (Pierre).
Maillaçon (Joseph).	Veyret (Pierre).

Au délégué de la Départementale du Lot-et-Garonne (Galis) : 7.

Barry (Antoine).	Camerey (Dominique).
Bourdieu (Fernand).	Dajieu (Jean).

Deville (Pierre).	Paris (Gustave).
Marche (Pierre).	

Au délégué de la Départementale du Maine-et-Loire (Panterne) : 1.

Mauriceau (Louis).

Au délégué de la Départementale du Nord (Planquette) : 9.

Bartier Charles.	Duforest Raymond.
Boé (Auguste).	Laignel (Henri).
Charles (Henri).	Muret (Léon).
Cognat (Edouard).	Vanluggène (Pierre).
Demalaine (Henri).	

Au délégué de la Régionale du Rhône (Mulsant) : 28.

Anquetil (Pierre).	Dutrève (Jean-Claude).
Badel (Pierre).	Favier (François).
Barday (Claude).	Finet (Louis).
Bavouzet.	Freixes (Sauveur).
Blanc (Antoine).	Gauthier (Julien).
Bonnetain (Jean-Marie).	Gervaud (Albert).
Bouton (Pierre).	Girard (Jean-Marie).
Cachet (Joseph).	Guerry.
Crozon (Léon).	Léger (Louis).
Debattise (Georges).	Maguet François.
Debooserie (Henri).	Michalet (Joseph).
Dentroux (Joseph).	Piot (Louis).
Desigaud (Claudius).	Rochette (Alexandre).
Dormont (André).	Rolando (Louis).

Au délégué de la Départementale de la Seine-Inférieure (Cagnard) : 3.

Bellenger (Emile).	Houard (Fernand).
Fessard (Gilbert).	

DANS NOS MAISONS DE REPOS

Nous publions ci-après la liste des camarades qui séjourneront, cette année, dans nos Maisons de Repos, avec indication de la villa qu'ils occuperont.

Au cas où nos camarades désireraient correspondre entre eux, ils trouveront leurs adresses respectives dans notre Annuaire.

FRANCEVILLE-PLAGE (Calvados)

MOIS DE JUIN

PAVILLON A

1^{re} Quinzaine 2^e Quinzaine

- | | |
|----------------|--------------|
| 1. Christophe. | 1. Charrier. |
| 2. | 2. |
| 3. | 3. |
| 4. | 4. |
| 5. | 5. Carudel. |

PAVILLON B

1^{re} Quinzaine 2^e Quinzaine

- | | |
|-------------|-----------------|
| 1. Tissier. | 1. |
| 2. Drapeau. | 2. |
| 3. | 3. Charpentier. |
| 4. | 4. |
| 5. | 5. Gautier. |
| 6. | 6. |

PAVILLON C

1^{re} Quinzaine 2^e Quinzaine

- | | |
|----|------------|
| 1. | 1. |
| 2. | 2. |
| 3. | 3. Bailly. |
| 4. | 4. |
| 5. | 5. |
| 6. | 6. |

PAVILLON D

1^{re} Quinzaine 2^e Quinzaine

- | | |
|--------------|--------------|
| 1. | 1. Seguy. |
| 2. Guyollot. | 2. Guyollot. |
| 3. | 3. |
| 4. | 4. |
| 5. | 5. |
| 6. | 6. Lainé. |

MOIS DE JUILLET

PAVILLON A

1^{re} Quinzaine 2^e Quinzaine

- | | |
|--------------|--------------|
| 1. Charrier. | 1. Duforest. |
| 2. Cochet. | 2. Gatillon. |
| 3. Prune. | 3. Cornet. |
| 4. Madaire. | 4. Madaire. |
| 5. Carudel. | 5. Gallard. |

PAVILLON B

1^{re} Quinzaine 2^e Quinzaine

- | | |
|---------------|---------------|
| 1. Calmès. | 1. Calmès. |
| 2. | 2. Vivin. |
| 3. | 3. Panterne. |
| 4. Bonnichon. | 4. Bonnichon. |
| 5. Rémy. | 5. Tramoy. |
| 6. Simon. | 6. Simon. |

PAVILLON C

1^{re} Quinzaine 2^e Quinzaine

- | | |
|----------------|----------------|
| 1. Girard. | 1. Girard. |
| 2. Millet. | 2. Millet. |
| 3. Bailly. | 3. Paget. |
| 4. Lemarchand. | 4. Lemarchand. |
| 5. Cornet. | 5. Eiselé. |
| 6. Fillion. | 6. Fillion. |

PAVILLON D

1^{re} Quinzaine 2^e Quinzaine

- | | |
|--------------|-----------------|
| 1. Séguy. | 1. Simonet. |
| 2. Guyollot. | 2. Cochon. |
| 3. | 3. Glorieux. |
| 4. | 4. Saillot. |
| 5. | 5. Martin (P.). |
| 6. Lainé. | 6. Guilpain. |

MOIS D'AOUT

PAVILLON A

1^{re} Quinzaine 2^e Quinzaine

- | | |
|---------------|---------------|
| 1. Duforest. | 1. Rousseau. |
| 2. Lacour. | 2. Lacour. |
| 3. Artel. | 3. Artel. |
| 4. Schneider. | 4. Schneider. |
| 5. Gallard. | 5. Barbier. |

PAVILLON B

1^{re} Quinzaine 2^e Quinzaine

- | | |
|---------------|---------------|
| 1. Schoettel. | 1. Schoettel. |
| 2. Perrin. | 2. Viguiet. |
| 3. Panterne. | 3. Julie. |
| 4. Delafosse. | 4. Delafosse. |
| 5. Tramoy. | 5. Karli. |
| 6. Huet. | 6. Caron. |

PAVILLON C

1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine
1. Saillot.	1. Padois.
2. Petitdidier.	2. Petitdidier.
3. Paget.	3. Pavil.
4. Rineau.	4. Rineau.
5. Eiselé.	5. Gauthier.
6. Bonnichon.	6. Epstein.

PAVILLON D

1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine
1. Simonet.	1. Desseignes.
2. Cochon.	2. Lapotre.
3. Glorieux.	3. Herbet.
4. Rottée.	4. Rottée.
5. Saint-Marty.	5. Saint-Marty.
6. Guilpain.	6. Trubert.

MOIS DE SEPTEMBRE

PAVILLON A

1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine
1. de Budt.	1. de Budt.
2.	2.
3.	3.
4.	4.
5. Barbier (J.).	5.

PAVILLON B

1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine
1. Fauvergue.	1. Fauvergue.
2. Viguier.	2.
3. Delhomme.	3. Delhomme.
4.	4.
5. Karli.	5.
6. Caron.	6.

PAVILLON C

1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine
1.	1.
2.	2.
3. Pavil.	3.
4.	4.
5. Gauthier.	5.
6. Epstein.	6.

PAVILLON D

1 ^{re} Quinzaine	2 ^e Quinzaine
1. Desseignes.	1.
2. Lapotre.	2.
3. Herbet.	3.
4.	4.
5.	5.
6.	6.

VICHY (*Allier*)

DU 15 JUIN AU 8 JUILLET

Mme Cavron, Villa Marie-Bernadette, 20, rue de Flandre : *Boitel*.
 Mme Delahaye, Villa Jeannette, 7, avenue des Célestins : *Curé*.
 Mme Bodon, Villa Alida, 3, rue du Bourbonnais : *Messant*.
 Mme Grellet, Villa Bien-Etre, 81, rue J.-B.-Bulot : *Devèze*.

DU 9 JUILLET AU 31 JUILLET

Mme Cavron, Villa Marie-Bernadette, 20, rue de Flandre : *Raphel*.
 Mme Delahaye, Villa Jeannette, 7, avenue des Célestins : *Delacourt*.
 Mme Bodon, Villa Alida, 3, rue du Bourbonnais : *Charriaut*.
 Mme Grellet, Villa Bien-Etre, 81, rue J.-B.-Bulot : *Benoit (E.)*.

DU 1^{er} AOUT AU 23 AOUT

Mme Cavron, Villa Marie-Bernadette, 20, rue de Flandre : *Mas*.
 Mme Delahaye, Villa Jeannette, 7, avenue des Célestins : *Loulergue*.
 Mme Bodon, Villa Alida, 3, rue du Bourbonnais : *Digne*.
 Mme Grellet, Villa Bien-Etre, 81, rue J.-B.-Bulot : *Pinasseau*.

DU 24 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

Mme Cavron, Villa Marie-Bernadette, 20, rue de Flandre : *E. Michel*.
 Mme Delahaye, Villa Jeannette, 7, avenue des Célestins : *Cluze*.
 Mme Bodon, Villa Alida, 3, rue du Bourbonnais : *Guiton*.
 Mme Grellet, Villa Bien-Etre, 81, rue J.-B.-Bulot : *Gervaud*.

SAINTE-MAXIME-SUR-MER (*Var*)

MOIS DE JUIN

1. — Rez-de-chaussée (une chambre) : *Laignel*.
 4. — Premier étage (une chambre) : ...
 2. — Rez-de-chaussée (deux chambres) : ...
 3. — Premier étage (deux chambres) : ...

MOIS DE JUILLET

1. — Rez-de-chaussée (une chambre) : *Roubaud*.
4. — Premier étage (une chambre) : *Boudra*.
2. — Rez-de-chaussée (deux chambres) : du 16 au 31 juillet : *Bar-doux*.
3. — Premier étage (deux chambres) : *Mercier (R.)*.

MOIS D'AOUT

1. — Rez-de-chaussée (une chambre) : *Serieys*.
4. — Premier étage (une chambre) : *Poulet*.
2. — Rez-de-chaussée (deux chambres) : *Finet*.
3. — Premier étage (deux chambres) : *Beaubras*.

MOIS DE SEPTEMBRE

1. — Rez-de-chaussée (une chambre) : *Mauger*.
4. — Premier étage (une chambre) : *Lainé (G.)*.
2. — Rez-de-chaussée (deux chambres) : *Bouton*.
3. — Premier étage (deux chambres) : *Péligry*.

MALO-LES-BAINS (Nord)

DU 15 JUIN AU 15 JUILLET

Chez Mme Blanckaert, 115, rue Pasteur : *Demalaine*.
Chez Mme Fournestreaux, 103, rue des Poilus : *Douale*.
Chez M. Flamand, 137, rue Gaspard-Nents : ...
Chez M. Roere, 49, rue de Roubaix (du 1^{er} au 15 juillet) : *Courty*.

DU 16 JUILLET AU 15 AOUT

Chez Mme Blanckaert, 115, rue Pasteur, du 16 au 31 juillet : *Boé* ;
du 1^{er} au 15 août : *Mariet*.
Chez Mme Fournestreaux, 103, rue des Poilus : *Bréchon*.
Chez M. Flamand, 137, rue Gaspard-Nents : *Hachez*.
Chez M. Roere, 49, rue de Roubaix : *Courty*.

DU 16 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

Chez Mme Blanckaert, 115, rue Pasteur : *Peltier*.
Chez Mme Fournestreaux, 103, rue des Poilus : *Léger (Jules)*.
Chez M. Flamand, 137, rue Gaspard-Nents : *Thuilliez*.
Chez M. Roere, 49, rue de Roubaix : *Dubois*.

VALS-LES-BAINS (Ardèche)

DU 15 JUIN AU 8 JUILLET

Villa Baume (Mazade, propr.), premier logement (chambres 3 et 4).
Villa Baume (Mazade, propr.), deuxième logement (chambres 5 et 6).
Villa Bel-Air (Bouthinon, propr.), premier logement : *Couesnon*.
Villa Bel-Air (Bouthinon, propr.), deuxième logement : *Tissier*.

DU 9 JUILLET AU 31 JUILLET

Villa Baume (Mazade, propr.), premier logement (chambres 3 et 4) :
Debooserie.
Villa Baume (Mazade, propr.), deuxième logement (chambres 5 et 6) :
Chaullier.
Villa Bel-Air (Bouthinon, propr.), premier logement : *Mariotti*.
Villa Bel-Air (Bouthinon, propr.), deuxième logement : *Sageloli*.

DU 1^{er} AOUT AU 23 AOUT

Villa Baume (Mazade, propr.), premier logement (chambres 3 et 4) :
Bouix.
Villa Baume (Mazade, propr.), deuxième logement (chambres 5 et 6) :
Bastion.
Villa Bel-Air (Bouthinon, propr.), premier logement : *Bathelier*.
Villa Bel-Air (Bouthinon, propr.), deuxième logement : *Dupuy*.

DU 24 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

- Villa Baume (Mazade, propr.), premier logement (chambres 3 et 4) :
Salettes.
Villa Baume (Mazade, propr.), deuxième logement (chambres 5 et 6) :
Corazza.
Villa Bel-Air (Boudhinon, propr.), premier logement : *Charpentier.*
Villa Bel-Air (Boudhinon, propr.), deuxième logement : —

LACANAU-OCEAN (Gironde)

MOIS DE JUIN

- Villa Neptune, premier logement (Bouchez, propr.) : *Coué.*
Villa Neptune, deuxième logement (Bouchez, propr.) : ...

MOIS DE JUILLET

- Villa Neptune, premier logement (Bouchez, propr.) : *Garcelon.*
Villa Neptune, deuxième logement (Bouchez, propr.) : *Reynès.*

MOIS D'AOUT

- Villa Neptune, premier logement (Bouchez, propr.) : *Blatgé.*
Villa Neptune, deuxième logement (Bouchez, propr.) : *Galis.*

MOIS DE SEPTEMBRE

- Villa Neptune, premier logement (Bouchez, propr.) : *Marcq.*
Villa Neptune, deuxième logement (Bouchez, propr.) : *Chapouillé.*

Nous informons nos camarades qu'il reste quelques logements libres dans nos maisons de repos :

A Franceville : 5 logements, du 1^{er} au 15 juillet, et 10 logements, du 1^{er} au 30 septembre.

A Sainte-Maxime : un petit logement, du 1^{er} au 15 juillet.

A Vals-les-Bains : un grand logement, du 24 août au 15 sept.

A Malo-les-Bains : deux grands logements, du 1^{er} au 15 juillet.

Adresser, au plus tôt, les demandes au Secrétariat de l'U.A.G.

CHIENS-GUIDES

Le camarade Verdelet (Henri), Villa Micheline, Cesson, à Saint-Brieux (Côtes-du-Nord), informe les camarades de passage à Saint-Brieux qu'il se tiendra à leur disposition pour leur donner des conseils théoriques et pratiques avec son chien-guide à partir du 15 juillet 1936. Lui écrire pour rendez-vous à l'adresse ci-dessus.

D'autre part, étant en relations directes et constantes avec le camarade Chanudet, initiateur et dresseur professionnel et technique de l'Ecole de dressage du chien-guide, je porte à la connaissance des camarades que le premier stage a eu lieu à la fin du mois de mai 1936, avec quatre stagiaires.

En conséquence, les camarades désireux de se faire inscrire sont priés de s'adresser directement au camarade : Chanudet (Léon), Ecole de Dressage de chien-guide, rue Saint-Martin, Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

LÉGION D'HONNEUR

Au *Journal Officiel* du 5 juin, publiant le décret du 29 mai 1936, sont promus :

Au grade de commandeur dans l'Ordre National de la Légion d'honneur :

GAUTIER (Alexandre-Ernest), ancien lieutenant du 118^e Régiment d'Artillerie lourde.

Au grade d'officier :

CLERC (André), ancien soldat du 502^e Rég. d'Art. d'assaut.
MONRIBOT (Henri), ancien soldat du 54^e Bat. de Chasseurs alpins.

MUSTAPHA BEN MOHAMED LARNAOUT, ancien soldat du 8^e Rég. de Tirailleurs Algériens.

PLATEAU (André-Louis-Jules), ancien soldat du 10^e Rég. de Génie.

POUSSARD (Moïse-Raphaël), ancien soldat du 246^e Rég. d'Inf.

VANDERSTEENEN (Albert-Henri), ancien soldat du 291^e Rég. d'Inf.

**Une lettre du Directeur
des « Amis des Soldats Aveugles »**

Le colonel Jamet, directeur de l'œuvre « Les Amis des Soldats Aveugles », très touché des marques de sympathie qu'il a reçues des soldats aveugles, à la suite de l'accident dont il a été victime, et dans l'impossibilité où il se trouve encore de répondre à tous, les prie de recevoir l'expression de ses sincères remerciements et tous ses bien cordiaux sentiments.

BIBLIOGRAPHIE

Liste des ouvrages en double exemplaire ou usagés
que nos camarades pourront recevoir à titre de dons

ROMANS

- 202. — D'Annunzio : *Le Feu*. — 2 vol. sur 3.
- *313. — D'Annunzio : *L'Enfant de Volupté*. — 3^e vol. ab.
- 10. — Barrès : *Du Sang, de la Volupté, de la Mort*. — 7 vol.
- 11. — Barrès : *Au Service de l'Allemagne*. — 6 vol.
- 172. — Bellamy : *Le Monde en l'An 2000*. — 3 vol.
- 14. — P. Benoit : *L'Atlantide*. — 9 vol.
- 18. — Bernardin de Saint-Pierre : *Chaumière Indienne*. — 2 vol.
- 19. — Bourget : *Un Saint*. — 2 vol.
- 196. — Bourget : *L'Envers du Décor*. — 3 vol.

- 20. — Bourget : *Le Justicier*. — 3 vol.
- 436. — Colette : *Chéri*. — 1 vol.
- 29. — Coppée : *L'Adoption*. — 1 vol.
- 35. — Coppée : *Les Vices du Capitaine*. — 1 vol.
- 40. — Daudet : *Trois Contes*. — 1 vol.
- 42. — Daudet : *L'Installation des Vieux*. — 1 vol.
- 51. — Dumas : *La Dame aux Camélias*. — 3 prem. vol.
- 53. — Farrère : *Salut à César*. — 3 vol. sur 5.
- 61. — Foë : *Robinson Crusoé*. — 11 vol.
- 64. — An. France : *Cinq Contes*. — 1 vol.
- *66. — An. France : *Le Crime de Sylvestre Bonnard*. — 4 dern. vol. ab.
- 67. — An. France : *La Bûche*. — 3 vol.
- *72. — An. France : *L'Orme du Mail*. — 3 premiers.
- *244. — A. Gide : *Symphonie Pastorale*. — 2 vol.
- 83. — Gyp : *Le Mariage de Chiffon*. — 4 derniers.
- 84. — Gyp : *Napoléonnette*. — 5 vol.
- *87. — Halévy : *Un Scandale*. — 1 vol.
- 184. — Hirsch : *La Chèvre aux Pieds d'Or*. — 4 vol.
- 90. — Hugo : *Quatre-Vingt-Treize*. — 7 derniers vol.
- 97. — Kipling : *Le Deuxième Livre de la Jungle*. — 7 vol.
- 173. — Kipling : *Service de la Reine*. — 1 vol.
- 403. — Leblond : *L'Amour dans la Montagne*. — 3 vol.
- *261. — Le Braz : *Les Noces de Laurik Cosquer*. — 1 vol. ab.
- 102. — Lichtenberger. — *Le Petit Roi*. — 5 derniers.
- 103. — Loti : *L'Hyène Enragée*. — 1 vol.
- *127. — Mayran. — *Gotton Connixloo*. — 2 vol. ab.
- 130. — Mérimée. — *Deux Nouvelles*. — 1 vol.
- 427. — Pérochon : *Contes pour dormir à la veillée*. — 1 vol.
- 397. — Prévost : *Nouvelles Lettres à Françoise*. — 7 vol.
- 142. — Rabaux : *Missa Solemnis*. — 1 vol.
- 283. — Renard : *Poil de Carotte*. — 4 vol.
- 381. — Renard : *Les Bucoliques*. — 1 vol.

155. — Tinayre : *L'Oiseau d'Orage*. — 4 vol.
*158. — Tolstoï : *Le Roman du Mariage*. — 5 vol. ab.
*159. — Tolstoï : *Résurrection*. — 7 derniers ab.
*162. — Valdagne : *Le Jambon de Grapu*. — 2 vol. ab.
*388. — Vigny : *Servitude et Grandeur Militaires*. — 2 vol. ab.
*167. — Vogué : *L'Oncle Fédia*. — 1 vol. ab.
168. — Voltaire : *Candide*. — vol. 1 et 3.
309. — Wells : *La Guerre des Mondes*. — 6 vol. et 7 vol.

LITTERATURE

1002. — Bossuet : *Oraison Funèbre d'Henriette d'Angleterre, Duchesse d'Orléans*. — 1 vol.
1003. — Bossuet : *Oraison Funèbre d'Henriette de France, Reine d'Angleterre*. — 1 vol.
1005. — Courier (Paul-Louis) : *Pamphlets*. — 5 vol.
1006. — Joffre : *Discours prononcé à l'Académie Française*. — 1 vol.
*1007. — La Bruyère : *Caractères*. — 2 vol. ab.
1007. — La Bruyère : *Caractères*. — 8 derniers vol.
1008. — Lemaître (Jules) : *Don Quichotte; Dulcinée; La Fontaine*. — 1 vol.
1009. — Maistre (Xavier de) : *Voyage autour de ma Chambre*. — 2 vol.
1010. — Poincaré (Raym.) : *Réception de Foch à l'Académie*. — 1 vol.
1011. — Valéry-Radot : *Pasteur*. — 1 vol.
1013. — Rolland (Romain) : *Vie de Beethoven*. — 2 et 3 vol.
1025. — Rolland (Romain) : *Vie de Michel-Ange*. — 3 derniers vol.
1040. — Wilder (V.) : *Beethoven, sa vie, son œuvre*. — 6 vol. sur 15 vol.
1046. — Emard (P.) : *René Dumont, Chapelain des Quinze-Vingt*. — 1 vol.

1062. — Pourtalès (Guy de) : *Chopin*. — 8 vol. et 9 vol.
— *Morceaux Choisis Littéraires*. — 4 vol. —
— Victor Hugo : *Morceaux Choisis*. — 7 vol. incomplet.

POESIES

1205. — Victor Hugo : *Sacre de la Femme; Petit Roi de Galice*. — 1 vol.
1208. — Lamartine : *Premières Méditations Poétiques*. — 3 vol.
1210. — Musset : *Les Nuits*. — 1 vol.

THEATRE

1403. — Augier (Em.) : *Le Gendre de Monsieur Poirier*. — 1 vol.
1407. — Bernard (Trist.) : *Le Seul Bandit du Village*. — 1 vol.
1411. — Labiche. — *L'Affaire de la rue de Lourcine*. — 1 vol.
1415. — Molière : *Les Femmes Savantes*. — 2 vol.
*1422. — Pailleron : *La Souris*. — 2 vol. ab.

PHILOSOPHIE

2011. — La Rochefoucauld : *Maximes*. — 7 vol.
2004. — Bergson : *Essai sur les Données immédiates de la Conscience*. — 9 vol.
*2004. — Bergson : *Essai sur les Données immédiates de la Conscience*. — 5 vol. ab.
2024. — Rousseau : *Emile, Livre IV*. — 7 vol.
2025. — James : *Précis Psychologie*. — 11 vol.
2034. — Bergson : *Le Rire*. — 5 vol.
*2065. — Lévy-Brühl : *Fonctions Mentales dans les Sociétés Inférieures*. — 14 vol. ab.
— Déroulède (Mlle) : *Le Christ dans nos Frères*. — 3 vol.
— Colette Yver : *Béatitudes*. — 7 vol.
— R. P. Lhande : *Radio-Sermon Carême 1927*. — 3 vol.
2176. — Dalloz : *Code Civil*. — 3 vol.
2178. — Foignet : *Manuel Droit Commercial*. — 14 vol.

2179. — Gide (Ch.) : *Principes Economie Politique.* — 17 vol.
2179. — Gide (Ch.) : *Principes Economie Politique.* — 10 vol.
2180. — XX : *Cours Représentation Commerciale.* — 6 vol.
— XX : *Cours Représentation Commerciale.* — 4 vol.
2185. — Bloch : *La Capacité Légale des Aveugles.* — 1 vol.

HISTOIRE

2205. — Lavissee (E.) : *Histoire de France. Cours moyen.* — 5 vol.
2225. — Levrault : *L'Histoire.* — 5 vol.
2234. — Taine : *Origines Histoire Contemporaine.* — 1 vol. sur 2.
2203. — Hanotaux : *Notre France.* — 1 vol.
— *Histoire Macédonienne.* — 1 vol.

GUERRE

2300. — Babin : *Victoire de la Marne.* — 2 vol.
2308. — Ségur (Marquis de) : *Fin du Militarisme Allemand.* — 1 vol.
2310. — Valéry-Radot : *Journée d'un Volontaire d'un An.* — 4 vol.
*2316. — Dorgelès : *Les Croix de Bois* (effacé). — 7 vol. ab.
*2320. — Gaudy : *Agonie du Mont Renaud.* — 5 vol. ab.

GEOGRAPHIE

2352. — Lanier : *La France et ses Colonies.* — 5 vol.
2353. — Nansen : *Vers le Pôle.* — 18 vol.
2365. — Gallouédec : *Principaux Aspects du Globe.* — 13 vol.
2501. — Fabre : *Mœurs et Vie des Insectes.* — 9 vol.
*2503. — Maeterlinck : *Vie des Abeilles.* — 7 vol. ab.
2504. — Perrier : *A Travers le Monde Vivant.* — vol. 9, 10, 11.
2502. — D'Helme : *Notre Santé. Légumes.* — 1 vol.
*2514. — Fabre : *Souvenirs Entomologiques.* — 2° sér. 4 vol. P.B.
— *Ergate et Carabe doré.* — 1 vol.
— *Mante Religieuse.* — 1 vol.
— *Scorpion Languedocien.* — 1 vol.
— *Lycose de Narbonne.* — 2 vol.

2560. — Voitellier : *Aviculture Pratique. Caractères race galline.* — 3 vol.
2562. — *Le Lapin.* — 2 vol.
— Deschamps : *Pour loger la Volaille.* — 1 vol.
— Deschamps : *Légumes nouveaux.* — 1 vol.
— Marchand : *Culture Plantes Médicinales.* — 1 vol.
— Moustier : *Le Cidre.* — 1 vol.
— Vaucourt : *Rendement Plantes Potagères.* — 1 vol.

AGRICULTURE

2551. — Bois : *Le Petit Jardin.* — 2 vol.

ENSEIGNEMENT

2600. — Bigot : *Lectures Choisies.* — 3 vol.
2604. — Laclef et Bergeron : *Récitation.* — 5 vol.
2609. — *Leçons de Lecture : La Famille.* — 3 vol.
2605. — *Grammaire de Maquet-Rot.* — 4 vol.
2685. — Hawkes : *Lueurs dans les Ténèbres.* — 3 vol.
2702. — *Barème de Brosserie.* — 1 vol.
2711. — Dufour (Mme) : *Méthode de Tricottage.* — 1 vol.
2895. — Durand : *Souvenirs d'un Editeur de Musique.* — 4 vol.
2151. — Herriot : *L'après-guerre.* — 2 vol.

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 31 mai, une somme de 28.268 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	1.200 francs
Allocations décès	13.100 —
Allocations Caisse Maladie	12.968 —

Il y a lieu d'ajouter à ces 28.268 francs une somme de 51.400 fr. pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt-six demandes, dont trois n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Chambeyron, du Mas-Pillier (Ain), nous font part de la naissance de leur fils Jean-Pierre, né le 5 janvier 1936.

Notre camarade et Mme Abdallah Ben Attigue, de Kelibia (Tunisie), nous font part de la naissance de leur fils Salem, né le 4 février 1936.

Notre camarade et Mme Chagniaud, de Randan (Puy-de-Dôme), nous font part de la naissance de leur dixième enfant, Jeanne-Marie, née le 10 mai 1936.

Notre camarade et Mme Léonce Legrand, de Mont-Saint-Eloi (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leur petit-fils Daniel, né le 16 mai 1936.

Notre camarade, Mme Richez, victime civile, nous fait part de la naissance de son fils Michel, né le 3 mai 1936.

Notre camarade et Mme Lucien Delfosse, de Valenciennes (Nord), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Geneviève.

Notre camarade et Mme Mimoun Levy, de Tlemcen (Algérie), nous font part de la naissance de leur huitième enfant, Hélène, née le 1^{er} juin 1936.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Eiselé, de Rouen (Seine-Inférieure), nous fait part de son mariage avec Mlle Louise Dehaie, célébré le 4 mai 1936.

Notre camarade Porcheron, de Hains (Vienne), nous fait part du mariage de sa fille Thérèse avec M. Lucien Magnon, célébré le 16 mai 1936.

Notre camarade Bousquet de Fregimont (Lot-et-Garonne), nous fait part de son mariage avec Mme Juliette Salis, célébré le 23 mai à Frégimont.

Notre camarade Claudius Grangier, de Doizieux (Loire), nous fait part de son mariage avec Mme Hélène Audit, célébré le 30 mai 1936.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Buteau (Louis), de Château-Chinon (Nièvre), décédé le 5 juin, à l'âge de quarante-neuf ans.

Né le 3 mai 1887, à Château-Chinon, sergent au 5^e Bataillon de Chasseurs, notre camarade fut blessé, le 23 octobre 1917, au Chemin-des-Dames. Réformé à 190 %, articles 10 et 12, pour cécité complète et trépanation, officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve et un enfant.

Notre camarade Héron (Aymar), 6, rue de Neuilly, Villemomble (Seine), décédé le 4 mai 1936, à l'âge de cinquante-sept ans.

Né le 4 novembre 1879, soldat au 21^e Régiment d'Infanterie Coloniale, notre camarade fut blessé le 1^{er} août 1916, à Tavannes, réformé à 180 %, articles 10 et 12, pour cécité complète, surdité et blessure à la jambe droite, officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, Héron laisse une femme et quatre enfants.

Notre camarade Lambert (Gabriel), de Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), décédé le 23 mars 1936, à l'âge de quarante-sept ans.

Né le 21 juillet 1889, à Broussy-le-Grand (Marne), soldat au 259^e Régiment d'Artillerie, notre camarade fut blessé, le 26 mars 1918, à Donnipère (Vosges). Réformé à 130 %, articles 10 et 12, pour cécité complète et blessures multiples, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve.

Notre camarade Trannoy (François), de Calais (Pas-de-Calais), décédé le 12 mai 1936, à l'âge de soixante ans.

Né le 6 février 1876, à Hermis (Pas-de-Calais), soldat au 85^e R. A.L., notre camarade fut blessé le 27 août 1916, à Curlu (Aisne). Réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète, officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, il laisse une veuve et trois enfants.

Du beau-père de notre camarade Lecardonnell, d'Equerdeville (Manche), décédé le 2 mai à l'âge de 70 ans.

De la mère de notre camarade Ristori, de Bastia (Corse), décédée le 1^{er} avril 1926, à l'âge de 88 ans.

Du père de notre camarade Doré, de Freneuse, par Mantes (Seine-et-Oise), décédé le 3 mai, à l'âge de 83 ans.

De la fille de notre camarade Gautier (René), de Verneuil (Eure), décédée le 16 mai 1936, dans sa 24^e année.

Du père de notre camarade Dessarthe, de Saint-Michel-La-Forêt (Orne), décédé le 17 mars 1936, à l'âge de 69 ans.

Du fils de notre camarade Petit (Joseph), de Bosc-le-Tard (Seine-Inférieure), décédé le 5 mai, dans sa 8^e année.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Saulnier, 10 fr. — Mouillé, 20 fr. — Veillard, 10 fr. — Chamberon, 20 fr. — Truchot, 10 fr.

Cotisations pour l'Année 1936

Vennier, Rochette, Galbourdin, Stéphan (Ph.), Scapini, Montalan, Dunié, Mahalin, Wetzel, Martin (J.), Marquette, Lazaro, Courtemanche, Lançon, Revol, Gedin, Desjardins, Caron (G.), Dessaix, Bezard, Gros (F.), Darras, Pey, Crozon, Roybin, Nadon, Roux (L.), Catherine, Lesage, Barbier (P.), Charles (F.), Guibert, Grispoir, Couchouron, Isnardy, Courtier, Videmont (A.), Grelier, Yvon, Lecomte (L.), Coulaud, Meunier (J.), Cailleau, Enjalbert, Vidal (A.), Geniès, Bonnet, Severac, Occe, Chusseau, Guenier, Gay, Monceau, Lajous, Munnier, Veillard, Jabouille, Rousseau (P.), Lautwein, Raynaud, Pouil, Erouart, Caralp, Briez, Hurlon, Raffat, Vernhes, Draperi (Jacques), Almey, Cizac, Locquin, Vigny, Masselier, Lagarde (O.), Buron, Le Serrec, Chanudet, Estienne, Roussaux, Soulié (M.), Arnaud (F.), Pion, Brissonnet, Dumont, Lambert (R.), Riquart, Lacambre, Esclaine, Choron, Detoeuf, Prevost, Colas, Deltor.

Procès-verbal de l'assemblée générale plénière du 24 Mai 1936

La séance est ouverte à 9 h. 15, à la Maison des Mutilés, sous la présidence de Scapini.

226 camarades assistaient à la séance.

Etaient également présents : M. de Traversay, président du Comité

d'Action; M. O. Bloch, commissaire aux Comptes; M. Iweins, membre du Comité d'Action.

A l'ouverture de la séance, le Président fait donner lecture de la liste des camarades décédés pendant l'année écoulée. Il adresse les condoléances de l'U.A.G. aux familles des défunts.

Lecture est donnée de la liste des pouvoirs.

Pouvoirs reçus : 1.361 ; pouvoirs nuls : 18 ; nombre de pouvoirs valables : 1.343.

Rapport moral. — Le Président informe les camarades que ce rapport a été publié dans le Bulletin de février et leur demande s'ils en désirent la lecture.

Sur réponse négative, le rapport moral est mis aux voix. Après intervention de Masselier et réponse d'Amblard, Scapini et Leveau, le rapport moral est adopté moins deux voix contre : Couteau, Masselier, et six abstentions : Breton, Cardot, Courlas, Montgermont, Rochellet, Veillard.

Le *Rapport financier* et le *Rapport des Commissaires aux comptes* sont adoptés à l'unanimité et le Président adresse les remerciements de l'Assemblée au trésorier et aux commissaires aux comptes.

Il est procédé ensuite à l'examen des vœux présentés par les différentes Commissions :

1^{re} Commission : Pensions. — Rapporteur : Muller.

Vœu N° 1. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, félicitent le Conseil et le Bureau des efforts qu'ils ont déployés pour faire obtenir le Statut des Grands Mutilés ;

« Constatent que si ce Statut donne satisfaction à la majorité des membres de l'Union, un certain nombre d'Aveugles de Guerre en sont exclus ;

« Font confiance à leur Bureau et à leur Conseil d'administration et leur demandent d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin que, dans un avenir aussi rapproché que possible, les Aveugles de Guerre, bénéficiaires de pensions en vertu des lois des 31 mars 1919, 24 juin 1919 et lois subséquentes, profitent des avantages que leur confère la loi du 22 mars 1935. »

Vœu N° 2. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée

« générale, demandent que des démarches soient effectuées pour que ne soit plus appliquée la retenue sur le coefficient 1,40 et celles des 3 et 10 % appliquées aux Aveugles de Guerre non bénéficiaires du Statut en vertu des décrets des 4 avril 1934 et 17 juillet 1935. »

Vœu N° 3. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, émettent le vœu que l'allocation N° 7, qui a été supprimée par la loi du 22 mars 1935, soit rétablie en faveur des Aveugles de Guerre amputés d'un membre. »

Vœu N° 4. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, considérant le manque d'harmonie existant dans l'indemnisation des différentes blessures des très grands invalides, demandent que le plafond de 200 %, appliqué aux grands invalides, soit élevé à 300 %. »

Vœu N° 5. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, font confiance au Conseil d'administration pour régler au mieux de leurs intérêts la question de la Caisse des Pensions qu'il leur est difficile d'apprécier. » (Abstention : Céré-Labourdette.)

Vœu N° 6. — Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent que soient entreprises les démarches nécessaires pour faire aboutir le vœu, plusieurs fois adopté en Assemblée générale, tendant à faire obtenir aux veuves des Aveugles de Guerre une pension d'au moins 600 francs par mois. »

Vœu N° 7. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent que le Bureau de l'U.A.G. profite de la création de la Caisse des Pensions pour faire adopter le vœu depuis si longtemps présenté, tendant à faire bénéficier les veuves des Aveugles de Guerre d'un trimestre de grâce (pension et allocations comprises). »

Vœu N° 8. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, émettent le vœu qu'un nouveau délai d'option soit ouvert en faveur des Aveugles de Guerre, anciens militaires de carrière, bénéficiaires des articles 59 ou 60 de la loi du 31 mars 1919, qui ont laissé périmer leurs droits, et fait confiance au Bureau à toutes fins utiles. »

Vœu N° 9. — « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent que l'U.A.G. appuie la protestation de Mau-

« rice Dormann auprès du Ministère des Pensions, s'élevant contre le
« retrait, non pas de la carte, mais de la retraite du combattant, à
« certains militaires coupables d'absence illégale, mais qui se sont lar-
« gement rachetés, puisque certains d'entre eux ont obtenu Croix de
« guerre, Médaille militaire et Légion d'honneur. »

Tous ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

2° Commission : Service intérieurs. — Rapporteur : Amblard.

Additif à l'article 1^{er} du règlement de Caisse Maladie : « Ce
« bénéfice sera étendu aux enfants atteints d'infirmité incurable les
« mettant dans l'impossibilité de gagner leur vie, qui continueront à
« percevoir leurs majorations de pension après l'âge de dix-huit ans en
« application de l'article 20 bis de la loi du 31 mars 1919. »

Adopté à l'unanimité.

2° Règlement des prêts. — Modification de l'article 1^{er}.

« Les membres titulaires, désireux d'acquérir ou de faire cons-
« truire une maison à usage strictement familial, pourront obtenir une
« fois seulement un prêt de l'U.A.G. dans les conditions ci-après :

Article additionnel N° 15. — « Les prêts de 5.000 francs et
« de 10.000 francs, prévus aux articles 13 et 14, ne pourront être
« consentis aux camarades déjà bénéficiaires d'un prêt de 17.000 fr.
« en cours de remboursement. »

Article additionnel N° 16. — « En aucun cas ces différents prêts
« ne seront accordés pour des maisons à usage commercial dépassant
« le caractère de la maison dite familiale. En cas de manquement à
« cette dernière condition, le remboursement immédiat du prêt con-
« senti sera exigé. »

Adopté à l'unanimité.

Vœu N° 3.

« L'Assemblée générale, afin de simplifier les modalités
« d'application des *prêts maisons*, décide de mettre la totalité des
« frais d'hypothèque à la charge des camarades et de supprimer le
« paiement d'un intérêt de 1 % jusqu'alors exigé. »

Adopté à l'unanimité.

Vœu N° 4.

« La discussion en Conseil d'administration du 7 mars ayant
« amené une confusion dans l'esprit de nos camarades non titulaires
« de la carte du combattant.

« L'Assemblée générale confirme qu'aucune modification n'est
« apportée à l'article I du règlement intérieur concernant lesdits
« camarades. Elle décide en outre que toute action individuelle ou
« collective émanant des membres de l'U. A. G., qui serait recon-
« nue préjudiciable aux intérêts généraux du Groupement, fera l'objet
« de sanctions sévères, en accord avec l'esprit de l'article 4 des
« statuts. »

Adopté à l'unanimité, moins 1 voix contre : Masselier.

Vœu N° 5.

« L'Assemblée générale décide que les délégués des sections
« seront admis à prendre la parole au cours des séances du Conseil
« d'administration, lorsqu'ils en auront avisé au préalable le secré-
« taire général. »

Adopté à l'unanimité.

Vœu N° 6.

« L'Assemblée générale décide que les noms des camarades
« qui auront pris part au vote pour le renouvellement du Conseil d'ad-
« ministration seront publiés dans le bulletin, ainsi que ceux des non-
« votants. »

Adopté à l'unanimité.

Vœu N° 7.

« L'Assemblée générale demande qu'en plus de l'allocation
« décès de 4.000 francs accordée à la veuve d'un camarade, il soit
« alloué un supplément d'allocation de 50 francs par année de pré-
« sence, à partir de l'admission du camarade comme membre titulaire
« de l'U. A. G. et portant à 1.000 francs la limite plafond de cette
« allocation supplémentaire. »

Adopté à l'unanimité.

Vœu N° 8.

« L'Assemblée générale décide que les Aveugles de Guerre
« anciens combattants non pensionnés, qui sont inscrits sur les listes
« du Foyer du Soldat Aveugle, seront pris en tutelle par l'U.A.G.,
« dans le but principal de leur apporter un appui moral. »

Adopté à l'unanimité.

Commission d'action sociale, rapporteur : LAUTÉ

« L'Assemblée générale, prenant acte de la non-inscription au
« budget de l'U. A. G. de la cotisation concernant le Comité France-

« Italie qui entraîne automatiquement le retrait de l'Association, passe
« à l'ordre du jour. »

Adopté à l'unanimité, moins 2 abstentions : Scapini, Masselier.

Commission des Questions diverses, rapporteur : LEVEAU.

VŒU N° 1.

« L'Assemblée générale demande que des démarches pres-
« santes soient entreprises auprès des différents ministres de la Défense
« Nationale, afin d'obtenir un examen particulier des états de service
« des Aveugles de Guerre bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919,
« non titulaires des décorations accordées aux blessés en présence et du
« fait de l'ennemi, en vue d'accorder :

« 1° Un avancement dans l'ordre de la Légion d'honneur, à
« l'égard de ceux qui étaient déjà membres dans cet ordre ;

« 2° La Croix de Chevalier de la Légion d'honneur à ceux qui
« étaient déjà titulaires de la Médaille militaire ;

« 3° La Médaille militaire en faveur des non décorés, étant
« entendu que ces décorations seront demandées à titre honorifique,
« sans traitement, si les services rendus justifient l'attribution d'une
« récompense.

Adopté à l'unanimité.

VŒU N° 2.

« L'Assemblée générale demande que le Bureau de l'U.A.G.
« intervienne auprès du ministre des P. T. T. pour que celui-ci donne
« des instructions à ses services départementaux afin que les Aveugles
« de Guerre, titulaires d'une pension définitive, soient dispensés de
« renouveler chaque année leur demande d'exonération de la taxe sur
« leur poste de T. S. F. »

Adopté à l'unanimité.

VŒU N° 3.

« L'Assemblée générale, reconnaissant les immenses services
« qu'est appelé à rendre aux Aveugles le livre parlé, mis au point par
« l'American Braille Press, assure cette œuvre mondiale de sa pro-
« fonde gratitude et demande que l'U. A. G. envisage dès à présent
« tous moyens propres à développer de façon pratique et rapide cette
« belle invention. »

Adopté à l'unanimité.

VŒU N° 4.

« L'Assemblée générale demande que des démarches soient
« effectuées afin que dans les administrations nationales, départemen-
« tales, municipales et concédées, un rang de *priorité* soit accordé aux
« enfants des Aveugles de Guerre, au même titre qu'aux enfants de
« certains fonctionnaires. »

Adopté à l'unanimité.

VŒU N° 5.

« L'Assemblée générale, renouvelant le vœu émis depuis de
« longues années concernant les *Pupilles de la Nation*, demande dans
« un esprit d'équité que ce titre soit accordé aux enfants de tous les
« Aveugles de Guerre, sans distinction de date de naissance, sous con-
« dition que ce titre ne confère aux intéressés qu'un avantage purement
« moral et un droit de priorité, à égalité de points avec leurs concur-
« rents dans les demandes d'emploi des Etablissements de l'Etat, les
« avantages d'ordre matériel devant être exclusivement réservés aux
« orphelins. »

Adopté à l'unanimité.

VŒU N° 6.

« L'Assemblée générale félicite vivement le camarade Chanu-
« det pour sa création d'une école de chiens-guides, souhaite sincère-
« ment que son expérience soit concluante et demande, en plus du con-
« cours moral qui lui est entièrement acquis, qu'une aide matérielle lui
« soit accordée par l'U. A. G. après examen des résultats obtenus. »

Adopté à l'unanimité, sauf 1 voix contre Groussier, et 1 abstention, Bourseillier.

Commission de la Maison des Aveugles de Guerre, rapporteur : BOIS.

L'Assemblée adopte les conclusions du rapport présenté par Bois et fait confiance au Conseil d'administration pour appliquer le règlement adopté dans ses grandes lignes.

Commission du Budget, rapporteur : NOIREAUX.

Le budget ayant subi au cours de l'étude de la Commission une modification par la suppression du chapitre frais d'hypothèque, le montant des dépenses et des recettes se balançant par la somme de 1 million 313.500 francs est adopté à l'unanimité, à l'exception d'Evrat qui s'abstient à cause du chapitre « fonctionnement de la Maison ».

Le résultat des élections pour le renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'administration est proclamé :

Nombre de membres titulaires de l'U. A. G.....	2.037
Nombre de votants	1.540
Bulletins blancs ou nuls.....	67
Suffrages exprimés	1.473

Ont obtenu :

Noireaux	1.228	Mulsant	445
Fauvel	1.222	Chanudet	386
Lauté	1.221	Vernet	380
Muller	1.177	Audibert	325
Bois	1.157	Finet	315
Bardoux	1.151	Billoud	290
Grillet	1.138	Eiselé	283
Derunder	1.135	Brébion	271
Guillam	1.049	Marcq	249
Bertrand	1.045		

En conséquence, sont élus membres du Conseil d'administration pour trois ans : Noireaux, Fauvel, Lauté, Muller, Bois, Bardoux, Grillet, Derunder, Guillam, Bertrand.

La séance est levée à 11 h. 45.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 Avril 1936

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Leveau.

Sont présents : Leveau, Noireaux, L'Evesque, Amblard, Bardoux, Bois, Conan, Courteix, Favret, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Lauté, Malgat.

Excusés : Bertrand, Brusson, Cabasson, Céré-Labourdette, Derunder, Evrat, Fauvel, Lagarde, Muller, Nicolai, Robert (M.), Roy (G.), Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Robert (M.).

Au Secrétaire général : Brusson, Céré-Labourdette, Muller, Nicolai.

A Leveau : Bertrand.

A Noireaux : Derunder.

A Favret : Cabasson.

A Laffargue : Lagarde.

N'ont pas écrit : Bloncourt, Satgé.

Assistaient également à la séance : M. de Traversay, Président du Comité d'Action; MM. de Chaumont-Quitry et Iweins, membres du Comité d'Action; M. Oscar Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Bignon, Briant, Chauvel, Galis, Hennebicq, Izembart, Rousseau, Thulliez.

1° Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 7 mars est adopté à l'unanimité.

2° Les situations financières de février et mars 1936 sont adoptées à l'unanimité.

3° Après quelques communications d'ordre pratique faites par le Secrétaire général, le Conseil accepte la proposition du Bureau pour la répartition des arrérages du legs Antola. Les camarades D... et M... recevront chacun 500 francs.

4° A la suite d'incidents qui se sont produits lors de la réunion de la Section départementale du Lot-et-Garonne, le camarade Chalendar qui y assistait demande au Conseil la radiation de Cizac pour son attitude à cette réunion au cours de laquelle des attaques furent portées contre les dirigeants de l'Union et des camarades en particulier. Le Conseil après avoir entendu les explications de Chalendar et de Galis, décide que Cizac sera entendu par une Commission d'enquête qui devra présenter un rapport. Trois administrateurs sont désignés à cet effet : Bois, Favret, Malgat.

5° Le crédit de 150.000 francs, prévu pour le fonctionnement de la Maison, dont l'examen avait été différé lors de la discussion du budget, est étudié à nouveau par le Conseil. Il est entendu que cette somme est une avance qui ne sera vraisemblablement pas entièrement utilisée et dont une bonne partie sera recouvrable. Dans cet esprit le Conseil vote la somme, sauf une voix contre : Evrat.

6° Un projet de règlement intérieur de la Maison est soumis au Conseil. Plusieurs modifications y sont apportées au cours de la discussion. Ce projet de règlement qui sera soumis à l'Assemblée générale est adopté à l'unanimité, sauf une abstention : Evrat.

7° Le Bureau propose de modifier l'article I du règlement des prêts maisons, dans le sens suivant :

« Les membres titulaires, désireux d'acquérir ou de faire construire une maison à usage strictement familial, pourront obtenir, une fois seulement, un prêt de l'Union dans les conditions ci-après :... »

Ce changement a pour but de permettre aux camarades qui n'ont jamais bénéficié de ces prêts de pouvoir emprunter pour construction ou achat de maison, sans condition préalable de non-propriété. L'article I ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Un article additionnel n° 15 ainsi conçu est adopté à l'unanimité :

« Les prêts de 5.000 francs et de 10.000 francs prévus aux articles 13 et 14 ne pourront être consentis aux camarades déjà bénéficiaires d'un prêt de 17.000 francs en cours de remboursement ».

Un autre article additionnel n° 16 est présenté ainsi :

« En aucun cas ces différents prêts ne seront accordés pour des maisons à usage commercial dépassant le caractère de la maison dite familiale. En cas de manquement à cette dernière condition, le remboursement immédiat du prêt consenti sera exigé. »

Les administrateurs discutent sur le caractère commercial d'une maison et sont d'accord pour attribuer des prêts en vue d'achat ou de construction de maison dont la très grande partie ne doit pas constituer une source de revenus.

Cet article est adopté à l'unanimité, sauf Bois, qui vote contre.

La Caisse Fraternelle propose l'additif suivant, à l'article I de son règlement :

« ...Ce bénéfice sera étendu aux enfants atteints d'une infirmité incurable les mettant dans l'impossibilité de gagner leur vie, qui continueront à percevoir leurs majorations de pension après l'âge de dix-huit ans, en application de l'article 20 bis de la loi du 31 mars 1919. »

Adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

COURTIER (Emile), Quartier Les Mines, *Privas* (Ardèche), 100 %, art. 10, titre définitif ; Carte du Combattant.

GUIBERT (Yvan), *Tauriac* (Gironde), 130 %, art. 10 et 12, titre définitif, Carte du Combattant.

LESAGE (Jean), rue Grande, *Wasnes-au-Bas*, par *Marquette-en-Ostrevant* (Nord), 180 %, art. 10 et 12, titre définitif, Carte du Combattant (attend la confirmation de son titre définitif proposé par Centre de Réforme).

Ces camarades remplissant les conditions sont admis : Courtier et Guibert en qualité de membres titulaires et Lesage comme membre temporaire.

Les camarades Lauté et L'Evesque font part au Conseil des démarches qu'ils ont entreprises en vue de l'établissement d'une assurance pour les veuves de nos camarades. Le Conseil les remercie et leur demande de poursuivre leur étude afin de pouvoir réaliser ce projet.

Acceptation du Legs Goldenberg. — Aux termes de son testament, Mme Goldenberg ayant légué une partie de sa fortune à la Cité des Aveugles de Guerre de Nice, l'Union des Aveugles de Guerre n'est pas nommément désignée comme bénéficiaire de ce legs, mais attendu que la Cité des Aveugles de Guerre ne peut être habilitée pour le recueillir et considérant que tous les Aveugles de Guerre constituant la Cité des Aveugles de Guerre sont membres de l'Union des Aveugles de Guerre, l'U.A.G. revendique ce legs en s'engageant à le reverser aux camarades Aveugles de Guerre faisant partie de la Cité des Aveugles de Guerre de Nice.

En conséquence, le Conseil d'administration accepte le legs fait par Mme Goldenberg.

Le Conseil prend ensuite les délibérations suivantes :

Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 21 novembre 1928, de M. Clément-Alexandre Blancheland, demeurant en son vivant à Saint-Ouen (Seine) 9, impasse des Chantiers, décédé le 29 mars 1936, par lesquelles il institue sa légataire universelle, l'Œuvre des Aveugles de Guerre 1914-1918, le Conseil d'administration, accepte à l'unanimité, sous bénéfice d'inventaire, ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Concernant le legs *Desprez-Bouvard*, nous faisant retour en toute propriété par suite d'extension d'usufruit,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de faire vendre au mieux les 8.797 fr. 50 de rente française 4 1/2 % 1932, tranche A

compris dans l'inscription n° 53.134, volume 2, séries 1, 27, 671, 672, 713, 772, et les 8.775 francs de rente française 4 1/2 % 1932, tranche B, compris dans l'inscription n° 18.883 volume 2, série 64 et autorise son trésorier, M. Gaston L'Evesque à signer tout transfert et faire le nécessaire.

Une demande de Robert tendant à relever les frais de déplacement accordés aux administrateurs ne peut être étudiée, les camarades de Province n'en ayant pas été saisis. La question sera soumise à la Commission de l'Assemblée générale.

Le Président du Comité d'Action demande qu'un membre du Conseil d'administration assiste au dépouillement des bulletins de vote.

A l'unanimité, le Conseil fait confiance au Comité d'Action.

La séance est levée à 17 heures.

●

**Procès-verbal de la réunion
de la Départementale des Alpes-Maritimes
le 18 Avril 1936**

La séance est ouverte à 16 h. 30, au siège social, sous la présidence d'Hebréard, élu président à l'unanimité, par l'Assemblée générale du 5 avril 1936.

Sont présents : Draperi (Jacques), Draperi (Jean), Giroir (Paul), Hébréard, Petitjean (Georges).

Garino (François), trésorier voyant, élu par l'Assemblée.

Excusés : Vichet (Marius) et Palmaro (Louis), obligés de s'absenter de Nice, qui ont donné leurs pouvoirs au Président, et Ferron (Jean), commissaire aux comptes (voyant) élu par l'Assemblée.

Après un vote unanime pour la désignation des fonctions, le Comité d'administration est ainsi composé :

Président : Hébréard (Louis).

Vice-président : Vichet (Marius).

Secrétaire général : Giroir (Paul).

Administrateurs : Petitjean (Georges), Draperi (Jacques), Draperi (Jean), Palmaro (Louis).

Tous titulaires de la Carte du Combattant.

Membres voyants : *trésorier* : Garino (François). *Commissaire aux comptes* : Ferron (Jean), Directeur de Banque.

Après une discussion générale sur l'ensemble des questions concernant l'administration de la Section, où chaque administrateur prend tour à tour la parole, un accord unanime est réalisé, et la séance est levée après avoir adopté à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 avril 1936 et le compte-rendu financier du Banquet.

Le Secrétaire,

P. GIROIR.

Le Président,

L. HÉBRÉARD.

●

**Procès-verbal de l'Assemblée annuelle
de la Départementale du Finistère le 30 Avril 1936**

Sont présents : Déniel, Labat, Lecoq, Kromer, Le Lann, Prigent, Jung, Bellec, Le Borgne, Kerrien, Coat, Kéragal, Kerneis, Sibiril.

M. Kaigre, *Trésorier*; M. Piton, *Commissaire aux Comptes*.

Le camarade Leveau, délégué de l'« U.A.G. ».

Pouvoirs à Lecoq : Castel, Masson, Gohiec, Argouach, Verdelet.

Pouvoirs à Sibiril : Lavolé, Guillou, Nicolas, Le Borgne, Gouriou.

Le Président Lecoq ouvre la séance à 11 h. 45 et dit son plaisir de retrouver toujours les mêmes camarades fidèles à notre réunion annuelle. Cette année nous avons encore à déplorer dit-il, le décès du camarade Cariou et il présente les condoléances de l'Assemblée aux camarades Coat et Ferezou, pour les deuils cruels qui viennent de les frapper.

Lecoq demande aux camarades de se lever et d'observer une minute de silence ; puis, il demande à l'Assemblée de placer cette réunion sous la présidence de Leveau, vice-président de l'« U.A.G. ».

Leveau remercie et donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de l'Assemblée du 4 juillet 1935 qui est adopté.

Après la lecture du compte-rendu, Sibiril fait savoir qu'en ce qui concerne le vœu de l'année dernière tendant à avoir une Palme en permanence au siège de notre Départementale, pour être déposée par les Camarades assistant aux obsèques d'un membre de la Section; il ne lui est pas possible de donner suite à ce projet, car il s'absente assez fréquemment pendant toutes les grandes vacances, puis il ajoute que les autocars partant de Brest ne desservent pas toutes les communes où habitent des Aveugles de Guerre.

Leveau suggère alors à l'Assemblée, dès le décès d'un camarade, d'aviser immédiatement par télégramme l'U.A.G.; la palme pourrait ainsi arriver à temps pour être déposée par les camarades assistant aux obsèques.

La parole est ensuite donnée au trésorier et au commissaire aux comptes pour la lecture du rapport financier qui est adopté à l'unanimité.

Leveau donne ensuite des explications sur le statut des grands invalides, sur les démarches faites par le Bureau de l'Union pour en faire bénéficier tous les pensionnés pour cécité; il fait part des espérances données par le ministre des Pensions, etc., etc. Il parle longuement de la Maison des Aveugles de Guerre, actuellement terminée et ouverte aux camarades de passage à Paris et aux sédentaires; pour les premiers le prix de la chambre sera de 5 francs par jour.

En ce qui concerne les prêts pour construction, Leveau fait savoir qu'un camarade même propriétaire, qui n'a pas encore bénéficié d'un prêt, pourra en obtenir un à condition que ce soit pour une construction strictement à usage familial.

Des explications sont demandées à Leveau sur la décision prise par le Conseil de n'accorder le droit de vote qu'aux membres titulaires, c'est-à-dire ceux ayant la carte du combattant. Après les explications de Leveau sur les motifs qui ont amené le Conseil de l'U.A.G. à prendre cette décision, une cordiale discussion s'engage sur cette question à laquelle prend part Kromer, et le vœu suivant est déposé et adopté à l'unanimité :

« Les Aveugles de Guerre du Finistère, réunis en Assemblée générale, regrettent la décision prise par le Conseil d'administration de

l'U.A.G., tendant à retirer le droit de vote aux camarades non titulaires de la Carte du Combattant, alors qu'ils en ont fait bon usage jusqu'à présent, dans un esprit de loyale et franche camaraderie. Ils demandent qu'une telle mesure ne soit pas prise dans un sens général et que par contre, des sanctions très sévères soient appliquées à l'égard de ceux dont l'attitude est susceptible de nuire aux intérêts généraux de notre Groupement. »

Lecoq fait donner lecture d'une communication de Verdelet concernant le chien-guide; selon le désir exprimé par Verdelet, cette communication sera transmise à l'U.A.G. pour paraître dans le prochain bulletin.

Sur demande de Coat, des explications lui sont données sur l'allocation décès ainsi qu'à Kerrien concernant l'imposition sur le revenu.

Lecoq adresse ensuite ses remerciements au camarade Leveau et lui dit toute sa joie de l'avoir aujourd'hui parmi nous, il exprime également les remerciements de l'Assemblée à nos dévoués trésorier et commissaire aux comptes.

Pour terminer a lieu l'élection du Comité, qui se compose comme suit :

Président : Lecoq; secrétaire : Sibiril; membres : Prigent, Kernéis, Labat; trésorier : Kaigre; commissaire aux comptes : Piton.

A midi, un repas en commun est servi à l'Hôtel de Bretagne. Après le repas, chanteurs et monologuistes se font entendre, puis viennent les danses.

L'heure des trains approchant, on se quitte en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Le Secrétaire : SIBIRIL.

Exercice 1935-1936

	Recettes	Dépenses
En caisse au 20 juin 1935.....	1.963	10
Frais de l'Assemblée générale.....		683 50
Gerbe le 11 novembre.....		40 »
Subvention départementale	22	50
Imprimés		60 75

Déplacements aux administrateurs	50 »
Frais de correspondance	33 75
Intérêts	44 75
	<hr/>
	2.030 35 866 »
En caisse à ce jour.....	1.164,35

Le Trésorier : L. KAIGRE.

**Procès-verbal de la réunion
de la Section Départementale du Tarn
le 10 Mai 1936**

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence du camarade Satgé, président.

Sont présents : les camarades Blatgé, Bonnet, Cailleau, Cancé, Enjalbert, Geniès, Saint-Marty, Satgé, Séverac, Vidal.

Excusés : Cabrol, Dardié, Dupuy, Germa, Huc, Montalan, Salesse.

Absents : Carrié et Maury.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance : Adopté.

Lecture du compte rendu financier de la Section : Adopté.

Lecture d'une lettre du Secrétaire général de l'U.A.G. donnant des détails sur les démarches faites par le Bureau pour obtenir le bénéfice du Statut à tous les camarades aveugles.

Après une courte discussion à laquelle prennent part quelques camarades, la Section remercie le Bureau et le C. A. de l'U.A.G. pour les démarches faites, lui fait confiance pour poursuivre la réalisation de tous les vœux améliorant la situation de tous les Aveugles de Guerre.

Quelques détails sont ensuite donnés sur l'état d'achèvement de la Maison de l'Aveugle et de son inauguration.

Les camarades s'en déclarent satisfaits, et espèrent que la nouvelle

Maison permettra aux Aveugles de Guerre de mieux se connaître et resserrera les liens d'amitié qui nous unissent tous.

Quelques questions particulières sont ensuite posées, les renseignements demandés obtenus, la séance prend fin à 16 heures.

Le Secrétaire :
ENJALBERT.

Le Président :
SATGÉ.

Compte rendu financier de la Section à la date du 10 mai 1936

Reste en caisse au 13 octobre 1935.....	236 55
Subvention Mairie de Mazamet.....	92 90
	<hr/>
	329 45

Dépenses :

Indemnité aux camarades réunion d'octobre (12 à 10 fr.)	120 »
Frais d'invitation : délégué de l'Union et délégué des Amis	75 »
Pourboire	10 »
Convocations et frais de correspondance.....	8 15
	<hr/>
Total	213 15

Reste en caisse au 10 mai 1936 : 329,45 — 213,15 = 116 fr. 30

AVIS DIVERS

La Grande Chemiserie Corruble, 212, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris, nous informe qu'elle consent aux Aveugles de Guerre, sur présentation de leur carte d'invalidité, une remise de 15 % sur les prix marqués.

S'adresser à la Maison Corruble, 212, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris.

♦♦♦

A vendre : Propriété état neuf, quatre pièces, eau, électricité, hangar, cave, cour, jardin, valeur : 40.000 francs, serait cédée pour moitié prix.

Mobilier à vendre d'occasion. Facilités de paiement.

S'adresser à M^e Poulet, notaire à Laignes, et, pour visiter, à M. le Maire de Verdonnet (Côte-d'Or).

Descendre en gare Nuits-sous-Ravières (Yonne).

♦♦♦

A vendre : Belle propriété en parfait état, comprenant salle de bains, w.-c., électricité partout, maison entourée d'un beau et grand jardin avec installation d'arrosage, chenil ; remise pour voiture.

Pour visiter, s'adresser au camarade Buron (Auguste), Melleray (Sarthe).

♦♦♦

Très belle maison à vendre, avec commerce et grande licence, maison comprenant, au rez-de-chaussée : café, cuisine, salle à manger, garage, cave cimentée.

Au premier étage : sept chambres et grenier au-dessus.

Façade de 10 m. sur 18 m. de profondeur, sur route nationale, face à la gare de Messac (Ille-et-Vilaine).

A l'arrière : cour, véranda, lavoir, pompe, clapier, pigeonnier, w.-c. avec fosse, jardin fruitier de 525 m², clôture en ciment, libre de suite, au prix de 120.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Henri Couchou-ron, 4, rue Duguay-Trouin, Douarnenez (Finistère).

♦♦♦

Le camarade Envin nous fait savoir qu'il désirerait prendre des pensionnaires dans sa propriété de Biarritz. Tout confort, garage, tennis, parc, téléphone, auto. Prix modérés.

S'adresser à M. Envin, « Itsas Mendia », chemin de Salon, Biarritz (Basses-Pyrénées).

♦♦♦

Le camarade Pichenot, 61, rue Truffaut, Paris (17^e), nous informe qu'il serait désireux d'acheter un vélo-car d'occasion. Lui faire offre directement : 61, rue Truffaut, Paris.

♦♦♦

Notre camarade Niant (Simon), ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition des camarades pour leur faire envoyer des vins de la région de Bergerac-Bordeaux, vins ordinaires et supérieurs, aux meilleures conditions.

Se mettre directement en rapport avec M. Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, Bergerac (Dordogne).

♦♦♦

Pour raison de santé, notre camarade Molinier nous informe qu'il céderait le joli petit pied-à-terre qu'il possède à Franceville, pied-à-terre monté en maçonnerie, trois pièces, avec eau sur évier, électricité, entièrement fini et meublé, 260 m. de terrain, très bien situé en bordure de l'avenue de la Mer, très larges facilités de paiement.

S'adresser au camarade Molinier, 39, rue des Anémones, à Lagny (Seine-et-Marne).

Liste des Donateurs

Mme Condamin, Nice. 6 fr. — Lycée Rollin, Paris, 100 fr. —
Produit d'une quête faite au mariage de M. Leroy avec Mlle Rousseau, à Relon (M.-et-M.), 34 fr. — Mme Ringard, Lyon, 25 fr. —
En mémoire de Mme Barnet-Lyon, La Haye (Hollande), 100 fr. —
Divers, 1.126 fr. 85.

Dons avec affectation spéciale pour la Maison des Aveugles de Guerre

Anonyme, 1.000 fr. — Anonyme, 1.291 fr. — M. Wallut, Bruyères-le-Chatel (Seine-et-Oise), 5.000 fr. — Département du Cantal, 90 fr. — Mme G. Buvry, Montigny-les-Cormeilles, 50 fr. — Notre camarade Maupetit, 30 fr. — Notre camarade Lepeteur, 36 fr. — Princesse de Béarn, 200 fr. — Commune d'Algrange (Moselle), 89 fr. 50.



Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.
CONAN, Secrétaire général honoraire.
FAVRET, Secrétaire général honoraire.
AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

Conseil d'Administration

Président : SCAPINI.
Vice-Présidents : BOIS, CONAN, LAUTÉ.
Secrétaire général : FAVRET.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMBLARD, BARDOUX, BEBRAND, BLONCOURT, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LEVEAU, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

Comité d'Action

M. le baron de Traversay, <i>Président</i> ;	Mme Chevalier;
Mlle Arbel, <i>Vice-Présidente honoraire</i> ;	Mme Francis de Croisset;
Mme Contamin, <i>Vice-Présidente</i> ;	Mlle Jalaguier;
M. le colonel de Traversay, <i>Vice-Président</i> ;	Mlle d'Herbemont;
M. Oscar Bloch, <i>Secrétaire</i> ;	Mme Henri;
M. Auterbe, <i>Sous-Directeur à la Compagnie L'Union</i> ;	M. Iweins;
Mme du Bos;	Mme Kalt;
Mme Broquin;	Mme L'Evesque;
M. de Chaumont-Quitry;	Mme Lévy-Weis;
M. Chepfer;	M. Mayer;
M. Pierre Chérot;	Mme Meyer;
	Mme Mus;
	M. Pascal.

